75e ANNEE. — N° 88. DIMANCHE 28 JUILLET 1935.

25 C.

Journal du Lot

25 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 70
RÉCLAMES 3e page (— d° —).....	2 fr. 75
» 2e page (— d° —).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Un noble but à proposer à des républicains !

Continuons à taper sur le clou ! Et l'on va voir que, tout de même, nous ne sommes pas les seuls !

D'autres que nous comprennent et disent que si le Front populaire est capable de crier, il est incapable d'agir. Par sa nature et sa composition, il a tout ce qu'il faut pour abîmer et détruire, rien de ce qui est indispensable pour construire, restaurer ou édifier ! On peut mettre au défi ses divers éléments de s'accorder sur une doctrine positive. Amas informe d'esprits et de tempéraments opposés qui ne trouveront pas un lieu de rencontre sur lequel puisse s'établir une communauté de pensée. Ils ne s'entendront ni sur le but ni sur les moyens. Dès que serait abattu le ministère Laval, objet de la haine qui les a rassemblés, tout lien serait brisé entre eux et la férocité, un moment comprimée de leurs ambitions rivales, jetterait les uns contre les autres ces alliés redevenus ennemis !

Aux quelques républicains abusés qui ont accepté d'aller défiler à Vincennes pour se faire passer en revue par Léon Blum, il faut dire qu'ils se sont associés à la plus audacieuse entreprise de mensonge et de tromperie qu'on ait encore montée contre la République.

Mensonge que cette apparence d'union entre communistes, socialistes et radicaux qui se détestent, se jalousent et se dénigrent réciproquement. Pour rester côte à côte quelques instants sans se combattre, ils ont dû se soumettre à ce mot d'ordre humiliant de dissimuler leurs véritables sentiments et de taire ce qu'ils pensent. S'y conformera qui voudra, mais on ne nous fera pas prendre cette restriction mentale comme un exploit digne d'enthousiasme et d'admiration...

Mensonge et duperie que d'encourager le peuple à mettre sa confiance sur une pareille formation dont on ne peut pas douter qu'elle s'effondrera à la première épreuve des faits...

Nous avons vu l'expérience de 1924-1926, qui fut amère et rude ! Nous avons vu l'expérience de 1932-1934 qui fut terrible ! Et voici qu'on nous en propose une troisième plus redoutable encore ! Merci bien ! Nous connaissons trop les amers lendemains de ces enthousiasmes irréfléchis et nous ne marchons plus ! Ce coup-ci, l'illusion n'est plus admissible. A la rigueur, on peut se tromper deux fois de suite ; la troisième ce sont les autres qu'on trompe !

⁂

Pour donner quelques preuves supplémentaires de cette vérité que le Front populaire ne sait pas où il va et qu'il est incapable d'une politique active, nous n'avons qu'à puiser dans les écrits de ses propres partisans.

On les voit tous à la recherche de quoi ? D'un programme !... Parfaitement ! A part ça, mon Dieu, il ne leur manque presque rien !

Dans *le Petit Provençal*, le 17 juillet dernier, M. Vincent-Auriol écrivait un article sous ce titre significatif : « Hâtons-nous de prévoir ! » où il disait, entre autres choses : « Un « programme de mesures précises et « immédiates, pratiques et efficaces « doit être établi sans retard. On ne « doit pas attendre l'offre officielle « du pouvoir pour le dresser. L'improvisation et l'empirisme sont « condamnés. Dès l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement populaire, « c'est la décision qui s'imposera, « sans discours et sans retard... » Ceci est du 17 juillet, *trois jours après la manifestation* où l'on avait promis de faire des choses magnifiques dont on ne sait pas encore, un mois après, ce qu'elles pourront bien être. M. Vincent-Auriol appelle cela « prévoir »... Que serait-ce s'il ne prévoyait pas ?

Le 21 juillet, dans le même journal, M. Auguste Raynaud, député socialiste du Var, écrivait : « Maurice « Thorez a pleinement raison quand « il déclare que le Front populaire « ne sera victorieux et sûr du lende« main *que si les partis qui le com« posent savent se mettre rapidement « d'accord sur un programme d'ac« tion...* » Aveu dépouillé d'artifice d'où il résulte clair comme le jour qu'ils ne sont pas d'accord !

Dans l'*Œuvre*, M. Jules Moch, député socialiste de la Drôme, propose qu'on enferme MM. Blum, Daladier, Paul-Boncour, Thorez et trois ou quatre autres personnages dans une cage en leur donnant « mandat impératif de se mettre entièrement d'accord ». Est-il rosse ou ingénu, ce brave M. Moch ? Je n'en déciderai pas, mais je suis bien sûr qu'en rouvrant la cage, à défaut d'un programme d'accord, on n'y retrouverait que les restes déchirés de ses occupants qui se seraient entredévorés.

Plus précis encore, le *Peuple*, organe de la C.G.T., écrit dans son numéro du 22 juillet : « Gouverner, « c'est prévoir, mais c'est d'abord « *payer*. Le Front populaire peut-il « aller au pouvoir sans savoir com« ment il s'y prendra pour *payer ?* « C'est-à-dire pour assurer la conti« nuité de la vie publique ? *Peut-il « aller au pouvoir sans savoir, avec « suffisamment de précision, quelle « politique il y fera ?...* Tant qu'on « n'aura pas répondu à ces questions, « le risque de la déflation et des « décrets-lois n'est pas près de pren« dre fin et *le Front populaire sera « sans efficacité*. Il ne sera qu'une « force sans but positif et sans espé« rance ! » En voilà, du moins, qui ne se font pas beaucoup plus d'illusions que nous !

Et que nous prépare-t-elle cette impuissance, déjà reconnue et proclamée, du front populaire ? C'est Gaston Bergery lui-même qui nous donne la réponse à cette question dans son article intitulé : « En revenant de la Bastille » publié par *Marisme* le 24 juillet. Il y écrit : « *La « brillante manœuvre que vous nous « proposez ne réussirait qu'à créer « les conditions historiques du fas« cisme et à donner à celui-ci la base « de masse qui lui manque encore !* »

Exactement ce que nous avions dit : vous préparez les conditions historiques du fascisme !

Voilà, n'est-ce pas, un noble but à proposer à des républicains !

Emile LAPORTE.

—o-o-o—

UN PETIT MOT D'ECRIT

Princes de légende

Les journaux anglais ont donné récemment force détails sur le luxe des princes hindous qui ont assisté soit aux fêtes du jubilé royal, à la grande revue de la flotte de guerre et aux manifestations officielles qui ont suivi. Par leur fortune, leurs mœurs, leur suite, ces princes des mille et une nuits ont de quoi faire rêver nos esprits d'occidentaux habitués au terre à terre d'une vie qui, même chez nos grands seigneurs, incline de plus en plus vers la médiocrité.

Par exemple, le rajah de Haïderabad passe pour l'homme le plus riche du monde : ses pierreries, rubis, topazes, diamants, et ses lingots d'or sont évalués à quatre milliards de francs. Il fallut cinq années à trois experts hollandais pour en dresser l'inventaire ! La mine d'or d'Haïderabad est d'ailleurs connue du monde entier. Elle suffirait à faire vivre pendant cent cinquante ans, au dire des techniciens, un millier de familles nombreuses, et on ne parle que des veines en exploitation. Après lui, vient le maharajah de Gwalior, avec son milliard et demi de pierres précieuses et ses immeubles et domaines qui en valent le double, aussi bien aux Indes qu'en Europe ; puis, c'est le maharajah de Bikaner : celui de Patiala, dont un seul garage, réservé aux invités, peut entretenir trois cents automobiles ; celui d'Alwar, dont la folle prodigalité avait tellement mécontenté ses sujets que le Vice-Roi dut l'inviter à abdiquer et à aller vivre à Calcutta avec une pension annuelle d'un million de livres, somme que l'ex-souverain ose trouver insuffisante ; enfin ceux de Gondal et de Baroda.

Si ces fortunes fabuleuses n'étaient alimentées que par le produit des richesses naturelles, on pourrait se borner à en admirer l'importance et à souhaiter qu'il en fut fait un bon usage par les nababs qui les possèdent, mais elles ont malheureusement d'autres sources dont le régime fiscal n'est pas la moindre. Pour faire apprécier l'excès, voire la tyrannie de celui-ci, signalons que les rajahs hindous perçoivent jusqu'à un cinquième des revenus de leur Etat !!!

De pareils abus ne sont pas sans danger pour ceux qui les commettent. Il arrive qu'à l'occasion d'années de disette, le peuple, écrasé d'impôts, sort un moment de la soumission passive qui lui est habituelle et ces réveils s'accompagnent d'effroyables violences. C'est alors que le gouvernement britannique « protecteur » de l'Inde, intervient doucement pour convaincre le maharadjah qui ne demande qu'à le croire, qu'un voyage en Europe serait utile à sa santé. Six mois d'absence suffisent pour calmer les esprits et il ne reste plus qu'à reprendre les traditions avec quelque souplesse et jusqu'au prochain soulèvement.

En toute justice, il faut reconnaître que certains princes hindous ont des pratiques plus humaines et font de leur fortune un usage qu'on ne peut qu'applaudir. Ceux-là connaissent la paix dans leur pays ; ce sont les sages...

Pol HARDUIN.

Informations

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis jeudi matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

M. Pierre Laval, président du conseil, ministre des affaires étrangères, a exposé au conseil les grandes lignes des nouvelles mesures que le gouvernement se propose d'appliquer à bref délai.

Des projets de décrets sont actuellement à l'étude. Ils tendront, d'une façon générale, à égaliser certaines charges et en atténuer l'effet par un abaissement du coût de la vie, à la protection de l'épargne et à provoquer une reprise de l'activité économique.

Les décrets-lois et l'indemnité parlementaire

La question de la réduction de l'indemnité que touchent les députés est désormais résolue par l'affirmative. En effet, ce matin, au Palais-Bourbon, le bureau de la Chambre, composé du président M. Fernand Bouisson, des vice-présidents, questeurs et secrétaires, a décidé que la réduction de 10 0/0 s'appliquerait aux sommes effectivement touchées, chaque mois, par les députés, c'est-à-dire en tenant compte de la déduction des retenues opérées pour la buvette, la carte des chemins de fer, la retraite parlementaire et la caisse de compensation pour charges de famille et compte également tenu de la précédente diminution de 5 0/0 opérée en 1934, au moment de la première réduction des traitements des fonctionnaires.

Réduction de crédits

M. Georges Mandel, ministre des P. T.T., a fait signer un décret-loi qui réduit de 250 millions les crédits du budget annexe affectés à des travaux de premier établissement. Cette réduction a pour effet de provoquer à la première section du budget des P.T.T. pour 1935 une diminution de dépenses de six millions afférents aux arrérages à servir d'ici la fin de l'année pour une avance de 250 millions.

Pour les propriétaires ruraux

Dans une lettre adressée au président du Conseil, M. Georges Pernot, ancien garde des Sceaux, vient d'attirer l'attention de M. P. Laval sur le cas des propriétaires d'immeubles ruraux grevés d'hypothèques, dont les fermages seront réduits par l'application de la loi du 2 juillet 1934.

M. Pernot, constatant que les récents décrets-lois n'accordent aucune compensation à la catégorie de ces propriétaires, demande que ces derniers bénéficient eux aussi, à titre exceptionnel et temporaire, de la réduction de 10 0/0 sur le montant des intérêts des dettes hypothécaires prévues par un décret-loi.

M. Pierre Laval sera mardi à Genève

Au Conseil des ministres de jeudi, M. Pierre Laval, après avoir fait un exposé de la situation extérieure, a annoncé qu'il quitterait Paris lundi, pour se rendre au Conseil de la Société des Nations, qui se réunit mardi à Genève.

En Espagne

L'Union militaire espagnole association secrète d'officiers vient de publier un manifeste conçu en termes très violents contre les dirigeants espagnols.

D'après le ton de ce manifeste, on peut connaître l'état d'esprit des militaires. C'est une renaissance des fameuses juntes, ce qui démontre qu'un pronunciamiento n'est pas impossible. Le directeur du journal « L'Union », de Séville, qui a publié ce manifeste, aurait été emprisonné.

En Grèce

Les ouvriers de la manufacture de tabacs de Patras se sont mis en grève mercredi, pour protester contre le projet de restauration de la royauté.

A la suite d'une série d'incidents et de menaces de cette sorte, la police a interdit les réunions publiques.

Le conflit italo-éthiopien

M. Mussolini, après mûre réflexion, vient de décider d'informer la France et l'Angleterre, que puisque la Grande-Bretagne ne veut pas limiter le champ de la discussion du prochain Conseil de la S.D.N. à l'échec de la commission de conciliation pour réaliser une base de discussion du différend italo-abyssin, il ne voit pas la possibilité que le prochain Conseil puisse discuter utilement de la crise.

Les Etats-Unis et l'Allemagne

Le sénateur King, représentant démocrate de l'Utah, a fait savoir qu'il demanderait l'ouverture d'une enquête qui aurait pour but d'établir si les persécutions contre les Juifs et les catholiques entreprises par le IIIe Reich, ne justifieraient pas la rupture des relations diplomatiques entre les Etats-Unis et l'Allemagne.

EN PEU DE MOTS...

— Depuis 5 semaines, les inondations dans le centre de la Chine ont causé la mort de 75.000 personnes. 8 millions de sinistrés sont sans abri. Les dégâts sont estimés à 6 millions de livres sterling.

— Un aérodrome immense où se rencontrent les derniers perfectionnements vient d'être achevé à 10 kilomètres de Dresde. Sa superficie totale est de 110.000 mètres carrés environ. 20.000 mètres carrés d'abris sont bétonnés.

— M. Jean Maurice, élève pilote du centre d'aviation de Courbessac, survolait le territoire de la commune de St-Chapter, lorsqu'un aileron de son avion s'étant détaché, il sauta muni de son parachute. Ce dernier ne s'étant pas ouvert, le jeune pilote vint s'abattre sur le sol, se tuant sur le coup.

— Au cours d'une représentation de « Carmen », à Varsovie, le ténor qui jouait le rôle de don José, a poignardé la cantatrice Sigrid Onegin qui jouait le principal rôle.

— Dans une crise de jalousie, la femme Penna, 40 ans, d'origine italienne, habitant Bastia, a versé sur son mari, une casserole d'huile bouillante pendant qu'il dormait. Il a été gravement brûlé.

— Le Concordat avec la Yougoslavie a été signé, jeudi matin, dans l'appartement du cardinal secrétaire d'Etat, à Rome.

NOS ÉCHOS

L'Amérique et nous.

Un de nos meilleurs observateurs politiques revenait d'Amérique où il avait fait un séjour prolongé. Il assurait :

— L'Européen accuse volontiers l'Américain de ne vivre que pour le dollar. Rien n'est plus faux. L'Américain ne vit que pour son travail. Les Américains se tiennent toujours à leurs affaires parce qu'en dehors de leurs affaires, ils ne savent rien faire ! Les Américains ne font pas de l'argent parce qu'ils aiment à en faire, mais parce qu'ils n'ont rien d'autre à faire.

⁂

Le même demandait à une jeune Américaine, fort intelligente et sympathique, ce qui l'avait le plus frappée en France :

— Cela va vous surprendre, répondit-elle en souriant, c'est un tout petit fait, mais qui serait tellement impossible ici ! J'habitais à Paris rue de l'Université. Il y avait au rez-de-chaussée de ma maison une boutique de mercerie tenue par une jeune fille. Un après-midi, voulant acheter des gants, j'essaie d'entrer dans ce magasin, mais je trouve la porte fermée. Le lendemain matin, je demande à la marchande : « Vous étiez malade hier ? — Oh ! non, me répondit-elle, mais il faisait tellement beau que j'ai fermé le magasin et que j'ai été me promener au Bois. »

Cela m'a révélé un monde inconnu, conclut l'Américaine.

Le vieux Paris.

Après la Charité de Lyon, voici que la Charité parisienne va disparaître. C'est là un des plus vieux hôpitaux de Paris, puisque sa création remonte au XVIIe siècle : c'est en 1605 qu'il fut fondé par Marie de Médicis, au quai Malaquais ; il fut transféré en 1608 à l'emplacement actuel, et confié en 1611 aux frères de la Charité.

Cet hôpital joua un rôle capital dans l'histoire de la médecine française : Corvisart et Laënnec y enseignèrent. Parmi les médecins célèbres qui y furent attachés, citons Bouillaud, Rayer, Jaccoud, Germain Sée et, plus près de nous, Potain.

La Charité, toutefois, ne disparaîtra pas complètement. Pour que son souvenir vive, la municipalité de Paris ajoutera le nom de « Charité » à celui de l'hôpital Broussais.

Le gardien précis.

Il ne faut point croire que nos gardiens de musées sont des « moulins » qui répètent inlassablement la leçon apprise...

Dans une de nos galeries d'histoire naturelle, si riche en témoignages précieux de notre préhistoire, un visiteur interrogeait :

— Quel âge a le dinosaure ?

— 15.000 ans et 9 mois.

— Comment faites-vous pour calculer son âge avec une telle précision ?

— C'est très simple. Quand je suis venu ici on m'a dit qu'il avait 15.000 ans. Or, cela fait 9 mois que je suis gardien dans ce musée...

LECTURES ET IMPRESSIONS...

La Cité perdue (1)

Deux cent soixante-dix ans après ses *Grands jours*, l'Auvergne a voulu tenir ses *Grandes journées*. Elles se sont déroulées avec faste, non plus seulement à Clermont, mais aussi à Royat, dans la cour du château de Chazeron, au bord du lac Chambon, sur le parvis d'Orcival, entre le 30 juin et le 7 juillet derniers.

Il ne s'agissait point, cette fois, d'histoires de brigands, mais de propagande touristique. C'est un autre genre de pittoresque que Fléchier ne prévoyait pas.

Un comité composé de personnalités auvergnates de premier plan établit un programme d'excursions, de jeux et de fêtes propre à faire connaître le magnifique pays d'entre Puy-de-Dôme et Sancy à ses habitants aussi bien qu'aux étrangers. On put assister, ici ou là, à des féeries, des cours d'amour, des mystères, passer même d'un réveil de volcan à la reconstitution de l'épopée arverne, voir l'histoire et la légende ressuscitées dans leurs décors les plus typiques.

Parmi les membres du Comité d'honneur dont j'ai parlé figurait, à côté de M. Pierre de Nolhac et de M. Jean Ajalbert, un autre grand écrivain digne lui aussi d'appartenir à l'une ou à l'autre de nos Académies nationales. On entend que je veux parler du poète et du romancier d'Ambert.

Précisément, Henri Pourrat avait publié, peu de semaines avant ce grand divertissement inaugural de la saison auvergnate, un livre dans lequel l'histoire et la légende de sa province se trouvaient originalement retracées, un livre mieux que nul autre évocateur de la splendeur et du charme du « pays des paysages ». Je ne sais qui appliqua à l'Auvergne cette épithète au galbe homérique, mais je lui tire mon chapeau pour sa trouvaille ! Personne, je crois, mieux qu'Henri Pourrat ne connaît, ne comprend et ne chérit sa contrée natale. Il nous l'a prouvé en vingt ouvrages, sans se répéter, car le sujet est inépuisable ! Aux recueils de poèmes s'entremêlent les romans. Des œuvres plus didactiques brochèrent sur le tout. Ainsi l'artiste des rives de la Dore recomposa, dans leurs cadres épiques ou idylliques, les actes exceptionnels et les gestes coutumiers, les exploits, les travaux, les plaisirs et les peines des gens de sa race, une des plus anciennes, des plus fortes et des plus entreprenantes qui soient sur notre sol. Tous les aspects de l'Auvergne se trouvent dans l'œuvre d'Henri Pourrat, tous les faits aussi de son passé tourmenté à l'égal de son relief.

Un seul de ces faits et le plus illustre reste entouré de mystère. Vercingétorix, ayant soulevé les Gaules et formé une armée puissante, longe avec elle les bords de l'Allier, s'établit sous les murs de Gergovie, y attire les légions de César et les met en déroute. Aucun doute possible sur la réalité de cette prouesse. Le vaincu lui-même l'atteste. Polyen et Dion Cassius la confirment, avec moins de précision, mais sans jamais contredire le récit des *Commentaires*. Reste à savoir où fut Gergovie ? Etait-ce, suivant la tradition établie au XVIe siècle et la thèse soutenue par Napoléon III, sur le Puy de Merdogne, assez loin au sud de Clermont, ou bien à proximité immédiate et au nord de cette ville, sur le plateau des Côtes, comme des suggestions nouvelles tendent à le prouver? Ou bien encore sur quelque autre sommet dominant la Limagne ?

Henri Pourrat part à la découverte de *la Cité perdue*. Il s'applique, sans craindre marches et contremarches, à la retrouver. Il voudrait pouvoir nous dire : « Plus de doute ! l'emplacement est là ! » Il ne pourra, au terme de ses investigations, que déclarer : « Mon incertitude n'a fait que s'accroître ! »

Les Quercynois connaissent pareille perplexité et depuis le même nombre de siècles. Comme l'auvergnat, le pays cadourque a perdu sa cité glorieuse. Nous aussi nous cherchons une colline : celle dont Luctérius voulut faire le sûr boulevard de l'indépendance gauloise aux abois.

Uxellodunum fait pendant à Gergovie. César a décrit, avec le même soin, celui-là et celle-ci. Malgré les précisions des *Commentaires*, tous deux restent pareillement introuvables. Ici et là, les experts officiels de Napoléon III prétendirent fixer les emplacements. Leurs arguments ont trouvé autant de contradicteurs que de partisans. En Quercy comme en Auvergne, les érudits disputent. Le débat reste pendant. Sentences sans appel pourront-elles jamais être rendues à Clermont et à Cahors ?

Le parallélisme de ces deux problèmes historiques rend pour nous les observations et les discussions d'Henri Pourrat sur le cas de Gergovie tout particulièrement intéressantes.

Cependant la découverte du mot de l'énigme gergovienne ne constitue pas, à beaucup près, tout le dessein du chercheur livradois. *Devant la nuit, au matin*, dans le vent et sous le soleil, parmi les vivants et *chez les morts*, il poursuit d'autres investigations. Et si l'objet initial de sa recherche lui échappe que d'autres découvertes enregistre ce pèlerin passionné, tantôt avec tristesse, tantôt avec émerveillement.

Toute l'Auvergne historique et légendaire lui apparaît sous l'Auvergne d'aujourd'hui. Il nous la montre dans ses reliques matérielles et dans les vestiges subsistants de ses traditions. Et de son enquête, le poète tire de hautes, de nettes, d'émouvantes conclusions. Avant de nous indiquer *le sens unique* dans lequel nous devons marcher pour atteindre le seul but enviable, il nous dit par exemple du haut d'une « terrasse de quatre tilleuls, dominant la falaise de l'Allier » :

« Grand aménagement de la terre, an« tique alliance, si bonne, qu'elle ne « peut se rompre. La civilisation ter« rienne n'est pas une chose d'hier : « c'est une chose de toujours. Ils croient « qu'ils l'ont dépassée : qu'ils sont trop « pourvus, maintenant, trop puissants. « Est-ce que l'homme s'évadera des trois « règnes ? Est-ce que l'artiste et l'arti« san inventeront un autre génie que « celui qui est sens de la nature en ses « réussites ? Toujours il faudra ces ami« tiés avec les choses. Pour être à la « fois grand et familier, proche et uni« versel, tout humanisme devra être « terrien. Peut-être que le mot *terroir* « serait une bonne clef : pas seulement « la nature et l'homme, mais la nature « aménagée par l'homme et l'homme « maintenu par la nature. Ce qui nous « suffit ce matin, dans cette Limagne, « c'est de sentir ce que sont la civilisa« tion, et la paix, et la joie... »

Dans toutes les parties de ce beau livre, mais mieux encore dans les derniers chapitres, il apparaît que l'auteur a entendu en appliquer le titre, non pas seulement à Gergovie, à l'Auvergne, à un moment du passé de sa province, mais à notre pays tout entier, à notre temps, à l'avenir de chacun de nous. Nous avons tous, plus ou moins, perdu notre vraie cité et désespérons de la retrouver. En contemplant la course « *d'un beau nuage, à travers les campagnes du ciel* », Henri Pourrat découvre et nous indique la seule orientation susceptible de nous rendre tranquillité et confiance, « *un côté par où aller vers la lumière et la vie...* »

Eug. GRANGIÉ.

(1) *La Cité perdue*, un volume des Editions Spes, Paris.

A cause du Fuhrer.

Un Parisien reçoit un jour une lettre adressée à « Monsieur Hitler », rue X..., Paris, alors qu'il s'appelle Hitter.

Se jugeant offensé, M. Hitter, qui ne veut pas être Hitler, assigne son correspondant en dommages-intérêts pour... diffamation.

On se demande ce que le tribunal pensera de ce singulier procès.

Histoire pas vraie.

A l'examen du certificat d'études, un examinateur, qui se plaît à troubler les jeunes candidats, interroge l'un d'eux :

— Quatre-vingt-dix-neuf et un, combien cela fait-il ?

— Cent, Monsieur, fait l'enfant souriant.

— Non, mon ami !

Le sourire se fige. Silence. Alors, l'examinateur, d'un ton glacial :

— Quatre, vingt, dix, neuf et un, cela fait: quarante-quatre !

Combien de pieds !

C'est dans un établissement de bains de la rive gauche que le pédicure attaché à la maison a affiché l'avis suivant :

Un pied : 6 *francs.*
Tous : 10 *francs.*

Ce « tous » vaut la peine d'être signalé.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

L'Ecole Primaire Supérieure de Montcuq

De notre correspondant :

Après la perte douloureuse de ses deux écoles primaires supérieures, la population montcuquoise est heureuse d'avoir pu conserver un Cours complémentaire de filles avec internat.

Cette école d'enseignement primaire supérieur fonctionnera désormais avec trois classes distinctes (1re, 2e et 3e années d'études primaires supérieures) et un nombre accru de pensionnaires. Elle assurera la préparation aux divers brevets de l'enseignement primaire et à l'examen d'entrée de l'école normale d'institutrices. Le niveau des études y est excellent. Dès cette première année scolaire un brillant succès est à son actif. La toute jeune Clémence Jarrige a été reçue à l'examen du brevet élémentaire, obtenant, malgré la difficulté des épreuves écrites, un total de points impressionnant et dans l'hécatombe quasi-totale de plus de quatre-vingts candidates les trois autres élèves présentées ont connu une défaite très honorable et pourront de nouveau affronter l'examen à la session d'octobre. Des cours d'anglais auront lieu dès la prochaine rentrée ; une Anglaise, attachée à l'établissement, perfectionnera les élèves dans l'usage de cette langue. Un professeur diplômé donnera des cours de sténo-dactylographie. La musique est enseignée par Mlle Lambert, premier prix du Conservatoire de Toulouse.

A cette réorganisation où rien ne sera négligé pour la formation intellectuelle et le succès des élèves, l'école joint des avantages matériels indiscutables.

1° La situation admirable des bâtiments à la partie la plus élevée de la ville offre des conditions d'aération et de salubrité parfaites.

2° La nourriture est particulièrement soignée. Montcuq est situé au milieu d'une région agricole et d'élevage, ce qui permet de donner abondamment aux enfants des légumes, des fruits, très souvent des primeurs, et de la viande de première qualité à tous les repas. La directrice et un certain nombre de professeurs prennent leur repas au réfectoire avec leurs élèves et leur menu est exactement celui des pensionnaires.

3° Les élèves sont, à l'internat, entourées de soins maternels. Tout est mis en œuvre pour leur assurer une santé parfaite, première condition du bon travail. L'école a, d'ailleurs, son médecin et des visites médicales ont lieu à intervalles réguliers.

L'école prend des boursières d'enseignement primaire supérieur (1re et 2e séries) et se charge, le cas échéant, de préparer à ces concours ainsi qu'au certificat d'études primaires dans la classe de cours supérieur qui lui est adjointe.

Ayant à sa tête une directrice, Mlle Alis, dont la compétence, le zèle et le dévouement sont connus de tous, avec des professeurs distingués comme Mlle Servant et Mlle Lambert, l'établissement d'enseignement primaire supérieur de jeunes filles de Montcuq sera, certainement, très prospère.

Légion d'Honneur

Notre distingué compatriote, M. Lagabrielle, originaire de Vayrac, chef d'escadron au 196e régiment d'artillerie, à Bordeaux est promu officier de la Légion d'honneur.

Nous adressons nos bien vives félicitations à M. Lagabrielle.

⁂

M. le docteur Paul Souilhé, de Gramat, médecin-capitaine à la 17e région, est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Nos félicitations.

⁂

MM. Girardy, Ducos, anciens sergents, et Faucher, ancien soldat au 7e d'infanterie (ancien régiment de Cahors), sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Armée

Le sergent-chef, sous-chef de fanfare, Tolnette (Ange), rapatrié de Chine, est affecté au 16e tirailleurs sénégalais.

Le maréchal des logis armurier, Saint-Jours, rentré de l'Indochine, est affecté au 16e tirailleurs sénégalais.

Grands réseaux de Chemins de fer français
Tétralogie de Richard Wagner à Vichy

Voyage à moitié prix

Des heures toutes remplies d'émotion d'art, vous les vivrez au Casino de Vichy les 31 juillet et 1er août, les 5 et 8 août, en assistant à la Tétralogie de Richard Wagner, sous la direction de M. Karl Elmendorff, chef d'orchestre du théâtre de Bayreuth et avec le concours des artistes de l'Opéra de Paris.

A cette occasion, toutes les gares des Grands Réseaux Français, y compris les gares frontières, délivreront, les 30 et 31 juillet, les 1er, 4 et 5 août, des billets spéciaux à moitié prix à destination de Vichy. Ces billets seront valables au retour jusqu'au 12 août inclus.

Calamités agricoles

M. de Monzie, député du Lot, a été avisé par M. le Ministre de l'Agriculture, que les états de répartition afférents aux calamités atmosphériques de 1933 parviendraient à la Préfecture dans un délai de 15 jours environ.

Le mandatement sera fait dans le moindre délai et les intéressés peuvent compter recevoir le montant des sommes qui leur sont destinées avant la fin du mois d'août.

Service de santé

M. le médecin-capitaine, Pan, du 16e tirailleurs sénégalais, est désigné pour l'Indochine.

M. le médecin-capitaine, Fimayer, rentré de Madagascar, est affecté au 16e tirailleurs sénégalais, hors-cadres, en congé.

Recette buraliste

M. Laffargue, receveur-buraliste de 2e classe à Concots (Lot), est nommé à St-Michel (Charente).

La nouvelle tenue des facteurs

On sait que M. Mandel, ministre des P.T.T., a décidé une modification à la tenue de facteurs des P.T.T. et d'en donner une aux auxiliaires. Ils auront, désormais, un veston à col ouvert et boutons d'argent et porteront un képi semi-rigide.

Retraits de permis de conduire

Par arrêté en date du 20 juillet 1935, M. le Préfet du Lot, après avis de la Commission consultative, a prononcé les avertissements ou suspensions des permis de conduire ci-après :

Suspensions pour une durée de 8 jours : 5 ; pour une durée d'un mois : 1 ; pour une durée de 6 mois : 1 ; avertissements : 3.

Marché du travail

La situation du marché du travail, dans le Lot, pendant la semaine du 15 au 20 juillet 1935, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 1 homme, 2 femmes.

Interlocaux : 8 hommes, 2 femmes.

En extra : 1 homme.

Demandes d'emploi non satisfaites : 6 hommes.

Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes.

« Le fonds de chômage secourt 6 hommes. »

L'« Officiel » publie la statistique, par département, des chômeurs secourus, en 1934 : dans le Lot, il y a eu 96 chômeurs secourus.

Routes Nationales et Chemins de Grande Communication Cylindrages à vapeur et revêtements

Opérations probables pendant la semaine du 29 juillet au 3 août 1935 :

Fourniture de matériaux. — C.G.C., n° 7, de 31 km. à 37 km. 550, entre Labastide-Marnhac et St-Cyprien ; n° 32, de 3 km. 500 à 14 km., entre St-Martin-de-Vers à Labastide-Murat ; n° 45, de 17 km. à 19 km. 180, entre Les Junies et le G.C. 8 ; n° 2, de 55 km. 600 à 57 km. 900, entre Lissac et Reyrevignes ; n° 13, de 5 km. 500 à 7 km., entre le Drauzou et Cambes ; n° 33 *d*, de 0 km. à 0 km., entre Lamothe et Béduer ; n° 34, de 23 km. 500 à 24 km. 900, entre le Pont d'Orgues et le pont de Saury ; n° 16, de 4 km. 700 à 5 km. 200, abords de Sabadel ; n° 30, de 33 km. à 35 km. 400, côte de Pontfrat ; n° 40, de 5 km. 400 à 6 km. 500, abords de Gruniac ; R.N., n° 653, de 30 km. à 27 km., entre St-Médard et Gorses.

Cylindrages. — R.N., n° 653, de 37 km. à 38 km. 865, entre Rouquayroux et St-Maurice ; n° 653, de 29 km. à 30 km., entre Richoux et St-Médard ; n° 653, de 56 km. à 61 km., entre Grèzes et l'embranchement G. 14 ; C.G.C., n° 31, de 3 km. à 4 km. 800, entre Linac et La Curade ; n° 15, de 38 km. 100 à 39 km. 800, entre Meyronne et la Gare de Rocamadour ; n° 20 *c*, de 0 km. à 3 km. 500, entre Martel et Les Quatre-Routes ; n° 1, de 46 km. 750 à 48 km., entre la Croix des Femmes mortes et Puybrun ; n° 13, de 48 km. 700 à 50 km., entre St-Martin-de-Vers et la Patte d'Oie.

Goudronnages. — R.N., n° 653, de 20 km. 700 à 23 km., abords de Latronquière ; C.G.C., n° 29, de 42 km. 430 à 42 km. 615, et n° 40 *a*, de 2 km. 350 à 3 km. 900, entre le bourg de Bonneviole et le château de Castelnau.

Bitumages. — C.G.C., n° 2, de 62 km. 500 à 63 km. 053, entre Figeac et Lissac ; n° 29, de 0 km. à 1 km. 425, traverse de Figeac ; n° 31 *b*, de 5 km. 800 à 6 km. 500 et n° 31 *b*, de 7 km. 900 à 9 km. 500, entre Bagnac et Montredon ; n° 31 *b*, de 0 km. à 0 km. 135, à Bagnac ; R.N., n° 122, de 15 km. à 16 km. 500, entre Viazac-Gare et Bagnac ; n° 20, de 68 km. à 74 km. 700, entre Le Pouzat et St-Pierre-Lafeuille ; n° 111, de 38 km. 800 à 45 km. 450, entre Cahors et Arcambal ; n° 653, de 120 km. 233 à 130 km. 133, entre Villesèque et Montcuq ; n° 656, de 11 km. 310 à 19 km. 930, entre Sauzet et St-Matré ; C.G.C., n° 12, de 36 km. 425 à 36 km. 920, aux abords de Saint-Denis-Catus ; n° 13, de 62 km. 742 à 66 km. 724, entre St-Denis-Catus et Catus.

Double contravention

Pour défaut d'appareil rétroviseur, et pour numéros illisibles à sa voiture, M. Andrieu, propriétaire à Gorses, s'est vu dresser une double contravention.

PALAIS des FÊTES

SAMEDI 27
DIMANCHE 28 (*à 21 heures*)
Dimanche matinée à 15 heures

Marcelle CHANTAL, Jean Yonnel
de la Comédie-Française

DANS

AMOK

d'après une pièce de Stéphan Zweig

CAHORS

Dans la rue !

Ces jours derniers, une circulaire ministérielle signalait que le nombre d'accidents d'auto étaient, en cette saison touristique, de plus en plus nombreux, et elle recommandait aux conducteurs un peu de prudence.

Certes, ce sont de bons conseils que feraient bien d'entendre et d'écouter les chauffeurs. Mais cela n'évite pas que, chaque jour, la chronique des accidents est alimentée.

Toutefois, on doit reconnaître que les accidents d'auto, dans la bonne ville de Cahors, sont plutôt rares. Habileté ou prudence des chauffeurs? Certainement.

Toutefois, nous devons constater que les Cadurciens élèvent une critique, qui, à notre avis, est bien justifiée.

Que les chauffeurs soient habiles, prudents, qu'ils ne provoquent pas d'accident dans la traversée de la ville, dans le passage dans les rues, c'est entendu. Mais quel bruit font certains klaksons assourdissants !

Dans la région, à Montauban, notamment, un pareil klakson est interdit : le bruit est... réglementé.

Et c'est juste : on ne conçoit pas le plaisir que peut prendre un chauffeur à assourdir les passants et à réveiller en sursaut les braves Cadurciens, à l'heure du repos.

Que l'on fasse, ici, un règlement identique à celui qui est appliqué ailleurs contre le bruit, et tout sera parfait.

L. B.

Médaille d'honneur

Nous apprenons avec plaisir que la médaille d'honneur des P.T.T. vient d'être décernée à M. Planavergne, facteur à Cahors.

Nous sommes heureux de lui adresser nos bien vives félicitations.

Lignes télégraphiques

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, Louis Bonnet, chef d'équipe des lignes télégraphiques, vient de recevoir, de M. Georges Mandel, Ministre des P.T.T., la médaille d'honneur pour ses 35 années de bons et dévoués services.

Nos félicitations.

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors fait connaître que les bains-douches installés à l'école communale de filles, rue Jean-Caviole, fonctionneront pendant les vacances scolaires deux jours par semaine : le vendredi pour les garçons, le samedi pour les filles.

Les parents des élèves pourront y envoyer leurs enfants aux jours indiqués ci-dessus, de 16 heures à 18 h. 30.

Une femme de service de l'école de la rue Wilson est chargée de la préparation des douches et de surveillance.

Avis aux entrepreneurs

Le Maire prévient Messieurs les entrepreneurs que des travaux d'aménagement, de faible importance, doivent être exécutés tout prochainement au Lycée Clément-Marot. Il les invite à venir prendre connaissance du dossier avant le 14 août. A cette date et à 10 heures, ces travaux, dont le montant s'élève à 6.000 francs environ, feront l'objet d'une adjudication restreinte.

Ecole de la Place Thiers

Elèves reçues au C.E.P. : Noyes Odette (mention bien) ; Issaly Janine (mention bien) ; Baylou Victoria, Jardel Jacqueline, Montsarrat Pierrette, Diffaure Thérèse, Verdié Jeanne, Gagnebai Thérèse, Ducret Henriette, Peindarie Suzanne, Meilhac Janine (mention bien).

Félicitations aux jeunes lauréates et à leurs dévouées institutrices.

Tombé sur un pieu

Le jeune Hugon Gaston, de St-Paul-Labouffie, était monté sur une charrette pour enlever les gerbes de blé qui s'y trouvaient. Tout à coup, il glissa et tomba sur un pieu en bois de la charrette qui lui traversa le bras droit de part en part.

Avis aux nemrods

M. Boy, propriétaire à Montfaucon, avait capturé un superbe renard qu'il gardait dans son immeuble. Mais le renard trouva le moyen de s'évader.

Depuis, il court ou se tapit dans la campagne. Les nemrods ont une belle occasion pour organiser une battue, dans l'intérêt des propriétaires dont les poulaillers pourraient bien être visités et dévastés.

Auto contre cycliste

Une auto pilotée par M. Lamouroux, en villégiature à Alvignac, a heurté un cycliste, le jeune Julien Laplaze, 18 ans, de Thégra, qui a été assez gravement blessé.

M. le docteur Fayolles, qui lui a prodigué ses soins, estime à 30 jours l'incapacité de travail du jeune Laplaze.

Pas de permis de conduire

Pour défaut de permis de conduire les autos, contravention a été dressée à M. Andrieux, de Latouille.

Pas d'amplificateur de sons

Pour défaut d'amplificateur de sons à son camion-automobile, procès-verbal a été dressé à M. Menchi, entrepreneur à Latronquière.

CONCOURS DE PÊCHE

C'est dimanche 28 juillet, qu'aura lieu le concours départemental de pêche à la ligne, organisé par la Société de pisciculture du Lot.

Les pescofis s'aligneront, par tirage au sort, sur la berge de la rivière, dans le bief de l'Aviron.

Les derniers préparatifs ont été faits, vendredi et samedi, de façon que dimanche, à 14 heures, les pescofis, gaule sur l'épaule, panier d'appâts divers, en bandoulière, puissent prendre place au concours.

Ainsi que nous l'avons publié, le nombre des prix est assez élevé pour donner satisfaction à tous les concurrents. Evidemment, la « palme » appartiendra au plus adroit pescofi.

Il est à souhaiter, bien que de partout, on réclame la pluie, que le temps soit favorable, au moins pendant toute la durée du concours.

⁂

Un prix de 50 francs, offert par M. René Besse, député, sera attribué à celui des concurrents du concours de pêche qui aura capturé le plus gros poisson.

Veinards

On annonce que les employés du Secrétariat de la mairie de Cahors ont gagné un lot de 10.000 francs au dernier tirage de la Loterie nationale.

Disparition

Henri-Rémy Delbos, demeurant avec ses parents, rue du Bousquet, à Cahors, a quitté, lundi, le domicile. Depuis cette date, on n'a plus eu de ses nouvelles. Il aurait été vu entre St-Vincent-Rive-d'Olt et Sauzet, mardi matin. La gendarmerie a commencé des recherches.

Obsèques

Vendredi soir ont été célébrées les obsèques de M. Emile Billiat, décédé le 25 juillet, à l'âge de 56 ans. De nombreux parents et amis ont suivi le convoi funèbre et ont témoigné à la famille du regretté disparu de vives sympathies. Nous adressons aux familles Planchat, Billiat, Lafon et Billier, l'expression de nos bien sincères condoléances.

Mort du lieutenant Paul Constans

Une douloureuse nouvelle nous parvient, celle de la mort du lieutenant Paul Constans, du 10e régiment de dragons, nouvellement admis à l'école de guerre. Ce brillant officier est décédé, en effet, mardi soir, vers 16 heures, au camp de Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme), des suites d'une congestion provoquée par la fatigue et la chaleur.

En rentrant d'une manœuvre d'infanterie, à laquelle il venait de prendre part, le lieutenant Constans, très fatigué, alla s'étendre sur son lit, demandant à un de ses camarades de venir l'appeler un peu plus tard.

Quand cet officier revint auprès de lui, il le trouva sans connaissance et appela immédiatement le docteur. Mais, hélas ! tous les soins devenaient inutiles. Le lieutenant Constans venait de succomber.

Cette mort a vivement ému les nombreux amis que le lieutenant Constans, fils du regretté docteur Adrien Constans, député de Tarn-et-Garonne, comptait dans notre ville où son oncle fut durant de longues années un des plus estimés officiers du 7e d'infanterie.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Orage

Jeudi soir, vers 8 heures, de gros nuages recouvraient la ville et les environs. Enfin ! nous allons être arrosés, disait-on. Tout à coup, le tonnerre gronda. Ça y est ! La pluie va tomber.

Oui, elle est tombée pendant deux heures, à peu près, mais elle n'a pas donné satisfaction aux propriétaires. Toutefois, il faut reconnaître que ce fut un bon petit arrosage et que durant la soirée, on éprouva un peu de fraîcheur.

Mais, vendredi, la chaleur fut aussi lourde que les jours précédents. Le thermomètre, sur le boulevard, marquait 33° à l'ombre. Enfin, patience ! Il pleuvra bien un jour... ou l'autre.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 20 au 27 juillet 1935

Naissances

Escorbiac Jacques, rue des Maures, 6 *bis*.
Blaise Micheline, avenue de Toulouse, 6.
Bara Guy, rue St-Urcisse, 11.
Martial Jean, rue Wilson.
Flamand Monique, av. de Toulouse, 27.

Publications de mariage

Selves Antony, employé de commerce, et Fresquet Elise, s. p. à Cahors.
Bastide Jean, négociant, et Deilhes Jeanne, robeuse à Cahors.

Mariage

Garnal Jacques, étudiant en médecine, et Bénech Jeanne, s. p.

Décès

Gindou Denise, Veuve Duchamps, s. p., 70 ans, rue des Capucins, 17.
Billiat Emile, employé au Gaz, 55 ans, Avenue Ch.-Freycinet.
Mazars Joseph, employé au chemin de fer, 52 ans, place du Théâtre, 4.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service pharmaceutique sera assuré le dimanche 28 juillet par la

Pharmacie LAGARDE
36, Boulevard Gambetta

La sécurité des Punaises

Depuis la découverte du *Rozol*, elle n'existe plus. Un simple badigeonnage avec ce poison foudroyant anéantit instantanément tous ces répugnants insectes et leurs œufs. 6 fr. 95 le flacon. Toutes Pharmacies, Drogueries et Marchands de couleurs. Pharmacie Orliac, à Cahors.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 26 juillet

Vagabond, — Aubry François, 40 ans, est poursuivi pour vagabondage. Il est condamné à 8 jours de prison.

Coups et blessures. — Au cours d'une discussion, le sieur Ignace Fikus, métayer à Montcléra, et son patron, le sieur Emile Verdié, se sont portés des coups. Tous deux sont condamnés à 16 francs d'amende avec sursis.

Coups réciproques. — MM. Rigouste et Chatou, restaurateurs à St-Cirq-Lapopie, se sont pris de querelle, le jour de la fête votive et se sont portés des coups. 25 francs d'amende à tous les deux.

POUR AUTOS
OLAZUR
L'HUILE DE MARQUE LA MOINS CHERE
DESMARAIS FRÈRES

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Nous rappelons que notre excellente Société nautique « l'Aviron Cadurte Société « l'Aviron Cadurcien » (section Rugby), organise une journée de réjouissances pour le 11 août.

Sur les Allées Fénelon, il y aura une grande kermesse avec de nombreux stands. Elle sera ouverte à 15 heures. Mais, à 14 heures, un « rallye-ballons » et un concours de voiturettes feront la joie des enfants.

De nombreux prix seront distribués.

Dans la soirée, à 21 heures, on aura le plaisir d'entendre le Rallye Bressollais, Société bien appréciée des Trompes de chasse.

Puis, un grand concert aura lieu, avec le concours d'excellents artistes de Toulouse, et, à 23 heures, un orchestre de choix jouera danses anciennes et modernes, auxquelles, inutile de le dire, participeront de nombreux couples.

⁂

Course cycliste

Grand prix cycliste des commerçants de la Ville de Cahors. (Relevé de la 3e liste :

Le Comité remercie les commerçants dont les noms suivent, de leur générosité et du bon accueil qu'ils ont réservé aux organisateurs :

3e *liste :* Hôtel Terminus, 100 fr. ; Molinier, 10 fr. ; Fougère, armurier, 5 fr. ; Bonnave, farines, 5 fr. ; Jouve, 1 fr. ; Gaillard, boucher, 10 fr. ; Sébal, coiffeur, 10 fr. ; Destal, Restaurant de Douelle, 50 fr. ; Tavernié, 5 fr. ; Laporte, restaurant, 20 fr. ; Astruc, peintre, 10 fr. ; Delpech, 10 fr. ; Lay, boulanger, 10 fr. ; Mispoullier, électricien, 10 fr. ; Rabot, Ruche, 10 fr. ; Gibert, épicier, 5 fr. ; Combalbert, chaussures, 2 fr. ; Molinier, cordonnier, 4 fr. ; Serre épicier, 5 fr. ; Guiral, épicier, 5 fr. ; Cabane, mercier, 20 fr. ; Rollès, chapeaux, 5 fr. ; Boissy, 2 fr. ; Mme Galou, épicière, 5 fr. ; Guichar, 5 fr. ; Granerot, patisserie, 10 fr. ; Santeret, cuivre, 5 fr. ; Coste, bois, 5 fr. ; Chaudru, coiffeur, 10 fr. ; Mme Naudeise, 10 fr. ; Sabrié, charcutier, 5 fr. ; Mlle Cros, tabac, 1 fr. ; Tonnet, primeurs, 5 fr. ; Villes, boucher, 5 fr. ; Laporte, mercier, 10 fr. ; Broussat, Epargne, 10 fr ; Henry, coiffeur, 2 fr. ; André, chapeaux, 5 fr. ; Girard, confection, 5 fr. ; Carbonnier, crémerie, 5 fr. ; Arnouil, volaille, 10 fr. ; Joude, volaille, 2 fr. ; Café de la Paix, 5 fr. ; Dubreil, épicerie, 5 fr. ; Delmas, 3 fr. ; Baucher, 10 fr. ; Victor, cordonnier, 10 fr. ; Dutil, coiffeur, 20 fr. ; Bessou, plâtrier, 20 fr. ; Augustin, charcutier, 10 fr. ; Coudon, boulanger, 20 fr. ; Chazarin, 5 fr. ; Au Sanglier, 5 fr. ; Delmas, coiffeur, 5 fr. ; Marmiesse, peintre, 5 fr. ; Lauglane, épicier, 5 fr. ; Costensou, Epargne, 10 fr. ; Décremps, épicier, 5 fr. ; Perry, boucher, 40 fr. ; Berthy, café, 10 fr. ; Sarlandie, boucher, 10 fr. ; Lestrade, pharmacien, 10 fr. ; Rigouste, épicier, 3 fr. ; Lamplat, restaurant, 3 fr. ; Fontanilles, 5 fr.

Nous espérons que les commerçants qui seront visités, accueilleront notre délégation avec générosité. Notre but n'étant que propagande commerciale pour notre cité et notre chère ville de Cahors.

Les engagements sont reçus chez M. Capis, boucher à Cahors. « Inscriptions : 5 fr. ». — *Le Comité.*

A PARIS
Voyageurs, Touristes Compatriotes
descendez à l'hôtel MALHER
5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)
Métro : Saint-Paul
PARIS (4e)
TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES A UN LIT
de 15 à 24 francs par jour
FLOIRAC (Originaire du Lot) *Propriétaire*
Téléphone ARCHIVES 60-92
Hôtel recommandé par le *Journal du Lot*

Arrondissement de Cahors

Mercuès

Obsèques. — Mercredi ont été célébrées les obsèques de M. Louis Cuquel, propriétaire à Mercuès. Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre au cimetière où a eu lieu l'inhumation.

Nous adressons à la famille nos bien vives sympathies.

Castelnau-Montratier

Nos chasselas, leur vente. — La récolte des fruits est, cette année, déficitaire, aussi les prix des abricots, des pêches et des prunes, sont-ils très élevés. Mais nos vignes ont actuellement une assez belle apparence et nous aurons très probablement une assez belle récolte de beaux chasselas dorés, et si l'année dernière l'abondance de ces fruits et la crise de leur vente eurent pour conséquence des prix décevants, nous pouvons espérer que la rareté des fruits fera rechercher les raisins de table et leur cours se tiendra à un taux rémunérateur pour les producteurs.

Notre municipalité secondée par le Syndicat des fruits et primeurs du haut et du bas Quercy et par tous les agriculteurs devra prendre toutes les mesures nécessaires pour augmenter l'importance de nos marches journaliers aux chasselas.

La date d'ouverture de ces marchés subordonnée à la date de la maturation des chasselas sera bien choisie.

Il faudra faire installer à Castelnau plusieurs gros acheteurs de fruits et primeurs et engager nos producteurs à approvisionner très abondamment tous nos marchés.

Les cours officiels du marché de Moissac devront être régulièrement affichés et publiés.

Les agriculteurs ont fort bien compris qu'ils avaient le plus grand avantage à porter tous leurs fruits sur notre place. Ils doivent éviter, comme le font malheureusement un trop grand nombre d'entre eux, de porter directement leurs chasselas chez l'acheteur.

La vente directe sur le marché est seule avantageuse pour le vendeur. L'intérêt de nos producteurs est de supprimer totalement tous les intermédiaires.

Qu'ils se rappellent aussi que le fardage est rigoureusement interdit. Il les expose à de sérieuses sanctions et leur porte le plus grand préjudice.

Nous espérons aussi qu'aucun droit de place ne sera exigé des vendeurs.

Nous rappelons que le dimanche 29 septembre une magnifique exposition-concours de chasselas aura lieu à Castelnau.

Limogne

Fête locale. — La période des fêtes votives de la région a commencé ; celle de Limogne qui est l'une des plus appréciées de la région est préparée avec entrain.

Sur la convocation du maire, les commerçants et industriels de la ville se sont réunis, il y a quelques jours, dans la salle de la justice de paix et ont désigné leurs représentants au Comité des fêtes. Après entente bien cordiale des membres présents, la commission a été constituée. Sa composition nous permet de croire que tout ira à merveille.

Les jeunes gens de « la classe » font partie, de droit, du Comité des fêtes ; celui-ci compte aussi sur le dévouement de toute la jeunesse locale dont les suggestions seront toujours accueillies et examinées avec intérêt.

La partie déjà élaborée du programme : orchestre de choix, parmi les plus réputés de la région, brillant feu d'artifice, importantes courses de bicyclettes, remise en état du matériel, etc... donne la certitude que le Comité ne négligera rien pour assurer le plein succès de nos fêtes, tâchera même de dépasser celui des années précédentes.

Le Comité procèdera dimanche, à la quête traditionnelle dans le bourg et dans les hameaux ; nous espérons que bon accueil lui sera réservé.

Notons qu'au cours de la première réunion des commissaires à la mairie, le maire a assuré le Comité du concours effectif de la municipalité et de l'inscription au budget communal de la subvention annuelle.

Prochainement, nous donnerons d'autres détails et nous ferons connaître le programme définitif, sitôt élaboré.

Service des autobus. — Au cours du 4e trimestre 1934, dans une réunion, à la Préfecture, des entrepreneurs de lignes d'autobus non subventionnés, la suppression de l'autobus Figeac-Toulouse avait été envisagée par l'Administration.

Le Conseil municipal de Limogne convoqué d'urgence, prit la délibération suivante :

Considérant que la ligne non subventionnée Figeac-Toulouse

1° facilite et accélère l'acheminement sur Limogne des marchandises et particulièrement des denrées périssables venant de Figeac, Montauban ou Toulouse ;

2° simplifie nos déplacements pour foires, concours, réunions, fêtes, dans les divers centres situés sur la ligne ;

3° permet un séjour suffisant à Toulouse de 10 h. 30 à 17 heures, pour nos transactions dans la même journée, évitant ainsi aux usagers des frais de séjour toujours onéreux ;

4° assure à Montauban, la correspondance pour voie ferrée Bordeaux-Cette ; le Conseil municipal, à l'unanimité, émet le vœu que la ligne autobus non subventionnée Figeac-Toulouse soit maintenue.

De son côté, le Conseil municipal de Cajarc demanda le maintien de la même ligne.

Le 21 janvier 1935, M. le Préfet du Lot, qui avait transmis ces vœux, adressait au maire de Limogne la lettre reçue du Directeur général de l'Exploitation commune des réseaux d'Orléans et du Midi et que nous tenons à reproduire.

« *Monsieur le Préfet,*

« Par votre lettre du 26 décembre 1934, vous avez bien voulu m'adresser copie des délibérations, par lesquelles les Conseils municipaux des communes de Limogne et de Cajarc demandent le maintien de la ligne d'autobus créée par M. Dardennes, entre Figeac et Toulouse.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, d'après les accords conclus à Cahors, le 14 décembre 1934, le service Figeac-Toulouse de M. Dardennes sera maintenu aux conditions suivantes : le service sera scindé à Montauban et mis en correspondance avec les trains express de la ligne Bordeaux-Toulouse. Il sera à coordonner entre Montauban et Toulouse, avec les services de remplacement de trains omnibus (cette dernière

D'horribles maux de reins paralysaient cette femme

A 70 ans, grâce à Kruschen, elle se rend à pied au village

Cette courageuse vieille dame écrit : « Je souffrais d'horribles maux de reins qui m'empêchaient non seulement de marcher, mais encore de faire tout travail dans ma maison, et même de me lever et de m'habiller seule. Plusieurs personnes m'ayant dit du bien des Sels Kruschen, je me suis décidée à en prendre. Au bout du deuxième flacon, j'allais déjà mieux, commençant à pouvoir me baisser et monter mes escaliers sans trop de souffrance. Au bout du cinquième flacon, toute douleur avait disparu et je pouvais reprendre ma vie comme avant, me rendant même à pied au village et travaillant sans fatigue dans ma maison. Je suis âgée de soixante-dix ans, et grâce aux Sels Kruschen, je me sens à présent aussi vaillante qu'à quarante. — Mme O..., à St-C... (B.-du-R.). (Lettre n° 2.380).

Les maux de reins — comme toutes les douleurs arthritiques — proviennent généralement d'une surproduction d'acide urique. Or Kruschen contient, parmi ses nombreux sels minéraux, les deux meilleurs dissolvants de ce terrible poison. Ils émoussent les cristaux uriques, les transforment en une solution inoffensive, puis assurent leur élimination normale par le canal des reins. En même temps, Kruschen stimule l'activité du foie et de l'intestin et « nettoie » régulièrement l'organisme de toute impureté. Il vous fait un sang pur, fluide et fort, qui vous dote d'une nouvelle vitalité.

Sels Kruschen, toutes pharmacies : 9 fr. 75 le flacon ; 16 fr. 80 le grand flacon (suffisant pour 120 jours).

condition sera examinée dans le département du Tarn-et-Garonne).

« Les populations de Limogne et de Cajarc pourront donc continuer à bénéficier des services rendus par le Service automobile de M. Dardennes, et auront, en outre, des facilités nouvelles pour les parcours à grande distance grâce aux correspondances assurées à la gare de Montauban.

« Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée. »

Ainsi les efforts conjugués des municipalités de Limogne et de Cajarc obtenaient toute satisfaction. Les services rendus par l'autobus non subventionné Figeac-Toulouse sont donc reconnus officiellement.

Cette reconnaissance officielle et notre mise au point rassureront les populations intéressées au maintien de cette ligne ; elles lui donnent la certitude que lors de la prochaine coordination de la route et du rail, aucune atteinte ne sera portée à la libre circulation d'un autobus dont l'utilité, dans notre région, est incontestée ; son organisation (confort, horaire, tarif, service des voyageurs et des marchandises), a toujours donné toute satisfaction.

ZOTOS

L'Ondulation Indéfrisable

Sans appareil, sans électricité, s'impose

Son *succès* s'affirme *définitivement, malgré les dénigrements intéressés de certains coiffeurs ne sachant pas l'exécuter.*

Zotos a *ramené* à la permanente *toutes les personnes* que *l'appareil fatiguait,* que *l'électricité inquiétait.*

Résultats merveilleux à la

Maison POPOVITCH

Spécialiste réputé d'Indéfrisable

tous systèmes

Prix raisonnables

4, rue Maréchal-Foch, CAHORS. Tél. 170

Luzech

Succès universitaire. — C'est avec plaisir que nous apprenons le succès remporté à la Faculté de Bordeaux par notre compatriote Mme Jeanne Turon qui a passé brillamment son examen définitif de 4e année pour le grade de pharmacien.

Nos bien sincères félicitations.

Concert. — Notre excellente fanfare donnera samedi soir, 27 juillet, à 21 heures (heure solaire), place du Canal, un concert dont voici le programme :

1. En liesse, pas redoublé de Turmé. — 2. Pavane écossaise, de G. Allier. — 3. Lotus bleu, valse de Popy. — 4. Daphnis et Chloé, fantaisie de Mourgue. — 5. En avant, pas redoublé, de Tournier.

Mariage — Nous avons appris avec plaisir le mariage de notre excellent ami, M. André Delsol, entrepreneur de maçonnerie à Luzech, avec Mlle Marie-Louise-Hélène Richard, de St-Martin-Labouval.

Avec nos félicitations, nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

Saint-Vincent-Rive-d'Olt

Fête locale. — Organisée par le comité de la jeunesse, notre fête locale aura lieu, cette année, les 3, 4 et 5 août.

Programme: samedi 3 août, retraite aux flambeaux, bal.

Dimanche, tour de ville en musique, jeux divers, bataille de confetti, bal de jour et de nuit.

Lundi, 5 août, défilé de l'Union des démobilisés devant le monument aux morts de la guerre ; à 10 heures, service solennel en l'honneur des enfants de Saint-Vincent morts pour la France.

Bal d'enfants, bal de nuit.

La farandole traditionnelle clôturera la fête.

Montcuq

Distinction honorifique. — Sur la liste des promotions au grade d'Officier de l'Instruction publique, nous relevons avec plaisir le nom de notre sympathique et estimé directeur d'école, M. Garrigou.

Cette distinction est la juste récompense du dévouement que ce maître consciencieux témoigne à ses élèves et à l'école laïque.

Nous sommes heureux d'adresser au nouveau promu nos sincères et cordiales félicitations.

L'Ecole primaire supérieure. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Fargues

Classement de chemin. — Nous sommes heureux d'apprendre que le chemin rural de Taxié au Roucal, vient d'être classé chemin vicinal.

Duravel

Union sportive. — La réunion annuelle de notre Société sportive aura lieu à la mairie de Duravel, samedi prochain, 27 courant, à 21 heures.

L'ordre du jour, particulièrement chargé, comportera le renouvellement du Bureau, la formation de l'équipe et diverses questions très intéressantes.

Le Bureau fait appel à tous ceux que le sport intéresse et qui ne veulent pas que le bel effort qui a été fait ces dernières années reste vain.

Il remercie toute la population de l'aide, aussi bien morale que pécuniaire qu'elle lui a donné si franchement jusqu'ici et il compte que tous, jeunes et vieux, viendront nombreux à cette réunion pour prouver l'estime qu'ils ont pour notre Société qui fera de son mieux, avec le bel élan de notre jeunesse, pour porter haut et loin les couleurs de notre Duravel.

Cours

Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Joséphine Bonhomme, avec M. Marius Pamié, de Larroque-des-Arcs.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

L'ESTOMAC de M. TOULEMONDE

L'estomac de M. Toulemonde est le vôtre... ou peut l'être demain

M. Toulemonde aimait la bonne chère comme tout français moyen. Un bon plat copieux, une bonne bouteille l'enchantaient. Une heure après, il regrettait cette honnête bombance, commençait à grimacer, à se tortiller et ce n'est qu'au bout de quatre ou cinq heures de souffrances plus ou moins aiguës que ses douleurs d'estomac se calmaient. M. Toulemonde travaillant ferme, mangeait la plupart du temps hâtivement. Son estomac qui, normalement, aurait dû digérer en deux heures, en mettait quatre ou cinq. Cet estomac, lui aussi surchargé de travail, "flanchait" au moindre excès de table. Lorsqu'il ne souffrait pas, M. Toulemonde somnolait après les repas; il avait des aigreurs, de la flatulence, de l'insomnie. Son Docteur, qui depuis des années prescrivait la Magnésie Bismurée pour tous les maux d'estomac, fût consulté et M. Toulemonde prend maintenant une petite dose de poudre ou deux ou trois comprimés dans un peu d'eau après chaque repas. Il se sent d'aplomb, digère normalement et a évité ainsi une bonne gastrite ou une sérieuse dyspepsie. La Magnésie Bismurée est en vente dans toutes pharmacies au prix de 40 frs ou en grand format économique 14 fr. 85.

P.S. - Madame et les enfants Toulemonde se servent aussi, maintenant, de la Magnésie Bismurée.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Compatriote. — Nous apprenons avec grand plaisir que M. Edgard Laparra, docteur en droit, diplômé de l'Ecole des sciences politiques, ancien élève de notre collège Champollion, vient de subir avec succès les épreuves du concours de rédacteur à la préfecture de la Seine. Le jeune lauréat est le fils du sympathique conseiller général du canton de Lacapelle-Marival, maire de Cardaillac.

Nous adressons nos vives félicitations à M. Laparra.

Etat civil du 19 au 26. — Naissances : Moulène Raymond-Léon ; Gras Jean-Claude-Pierre.

Décès : Soulié Charles, 70 ans.

Service des pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Bariat, rue Gambetta.

Lentillac

Nécrologie. — Jeudi 25 juillet, on annonçait la mort de M. Gustave Falguières, boucher, décédé à l'âge de 66 ans.

C'était une personnalité très estimée dans notre commune dont il avait été maire de 1908 à 1924.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Marcilhac

Nécrologie. — La mairie de Marcilhac a déjà reçu 14 déclarations de décès.

Ce matin, 26 juillet, on a procédé à l'inhumation du petit Maurice Segond, âgé de 7 mois, enlevé à l'affection de ses parents après une courte maladie.

On annonce successivement les décès de M. Gustave Falguières, âgé de 66 ans, et de Mme Vve Elisa Cousy, âgée de 80 ans.

M. Gustave Falguières a été maire de Marcilhac. Ses opinions politiques et son activité l'avaient désigné au choix de ses concitoyens.

En même temps qu'un homme de bien, c'est une figure populaire qui disparaît.

Nous nous inclinons devant sa tombe prématurément ouverte et nous prions sa famille en deuil de recevoir, ici, l'expression de nos regrets.

Latronquière

Vaches empoisonnées. — Jeudi, un troupeau de vaches appartenant à un propriétaire de Latronquière, ayant trompé la surveillance du gardien, se répandit dans un champ de pommes de terre et se mit en devoir de brouter les feuilles.

Malheureusement ces feuilles étaient imbibées d'arséniate. Deux vaches ont succombé et une troisième est également empoisonnée.

Espédaillac

Orage. — Un violent orage a éclaté jeudi soir, vers 21 heures, sur notre commune et les environs.

Pendant près de deux heures, éclairs et tonnerre se sont succédé sans interruption. Une pluie est tombée très abondante qui a fait le plus grand bien à l'agriculture.

La température reste toujours très lourde, ce qui laisse prévoir de nouveaux orages.

Sonac

Le 42e anniversaire municipal de M. Besombes. — Sonac fêtera dimanche, 28 juillet, la nomination dans la Légion d'honneur et la 42e année d'exercice des fonctions municipales de M. Besombes, maire de la commune. Le banquet, qui doit avoir lieu à cette occasion, doit être présidé par M. de Monzie, député, ancien ministre, maire de Cahors, Loubet, sénateur, maire de Figeac, Coullaud, sous-préfet de Figeac et les élus cantonaux, Paul Vaissié, conseiller général et maire de Livernon, Amouroux, conseiller d'arrondissement. Toutes ces personnalités ont promis d'y assister sauf empêchement de la dernière heure. Mercredi, le nombre d'adhésions reçues pour le banquet était de 180.

Mayrinhac-Lentour

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche dernier.

M. le percepteur expose la situation budgétaire, qui se chiffre par une diminution appréciable des recettes.

Sur l'ordre de M. le Maire, le Conseil délibère à huis-clos, et vote le budget pour 1936. Il y a donc un excédent de recettes de 11.760 fr. 61. Pour atteindre ce résultat, le Conseil municipal a suivi l'exemple de M. Pierre Laval, il diminue, de façon appréciable, les traitements des fonctionnaires et employés communaux.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil municipal vote le remplacement de la taxe des prestations par celle de la taxe vicinale.

A l'unanimité, le Conseil municipal a élu M. Thomas Ernest comme délégué à la Commission communale de statistique agricole.

Après l'exposé de M. le Maire sur le mauvais état d'entretien du chemin rural du Garou, le Conseil municipal décide de demander un prélèvement de 13.000 francs sur les ressources vicinales communales, pour procéder à sa réfection. Ce chemin a été reconnu par la Commission départementale le 26 mai 1933.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Grande Exposition agricole, industrielle et commerciale. — La grande Exposition agricole, industrielle et commerciale se tiendra cette année à Gourdon, du 18 au 23 septembre prochain.

Le comité s'occupe activement de son organisation et nous avons la certitude qu'elle sera plus importante que les précédentes.

Le programme sera plus étendu et comportera, cette année, une exposition canine qui intéressera beaucoup, non seulement les exposants, mais aussi les visiteurs.

Comme d'habitude, des stands couverts seront mis à la disposition des exposants ainsi que des emplacements à découvert.

Nul doute que Gourdon verra à cette occasion, une affluence inaccoutumée, il se prépare à bien la recevoir.

Labastide-Murat

Naissance. — Les époux Delfau, bouchers, viennent d'hériter d'un beau garçon. Nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Ginouillac

Coup de faux. — En moissonnant avec la faux, Mlle Paule Vaillagou, s'est fait une profonde entaille au mollet. La blessure est assez grave.

Martel

Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Marie-Noémie Estivié, de Murel (commune de Martel), avec M. Cheyrie, coiffeur à Strenquels.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

St-Chamarand

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Firmin Francoual, décédé à l'âge de 78 ans. Il y a deux mois, sa femme décédait, et cette mort avait vivement affecté M. Francoual. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Salviac

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que notre distingué concitoyen, M. Boyer d'Agen, l'écrivain du terroir bien connu, vient d'obtenir un succès brillant en librairie à la parution de 260 lettres inédites, échelonnées de 1817 à 1853 et adressées par Mme Marceline Desbordes-Valmore à son mari, le comédien Prosper Valmore. Ces lettres inédites donnent des précisions sur la vie intime des époux.

Toutes nos félicitations à M. Boyer d'Agen pour sa nouvelle œuvre très appréciée des connaisseurs.

Accident. — Le jeune Figeac, âgé de 15 ans, a fait une chute du haut d'une charrette à foin et s'est ouvert le biceps du bras droit. M. Menauge, entrepreneur de battages à Luziers, s'empressa de conduire le jeune blessé à Salviac chez M. le docteur Cambornac, où les soins nécessités par son état, qui n'inspire heureusement aucune inquiétude, lui furent donnés.

Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Dégagnac

Le braconnage. — Malgré la surveillance active des agents de répression, le braconnage de la chasse et de la pêche est de plus en plus intensif.

Depuis qu'on se sert de l'arséniate de plomb pour combattre le doriphore, le gibier de poils et de plumes devient de plus en plus rare ; et l'emploi pour la pêche d'engins prohibés, de jour et de nuit, achève de dépeupler nos ruisseaux.

Les coups de feu qu'on entend un peu après l'aurore et les lueurs des lampes électriques, de poche, qu'on aperçoit, la nuit, le long des cours d'eau, sont significatifs.

Encore quelque temps de ce régime et il ne restera plus de gibier dans les guérets et les bois et dans nos petites rivières, plus de poissons.

Mais gare ! Les gardes assermentés de la « Fédération départementale des Sociétés de chasse et de pêche du Lot », qui concourent avec les représentants officiels à la répression du braconnage pourraient bien, un jour ou l'autre, réserver des surprises amères à ceux qui s'obstinent à transgresser les lois et règlements qui régissent les droits de chasse et de pêche.

Et dire que ce sont les braconniers qui crient le plus fort contre le dépeuplement !

Souillac

Médaille du travail. — Notre compatriote, M. Félix Soulacroix, vient de recevoir du Ministre du travail, la médaille d'honneur du travail. Employé et gérant de la maison Canteloube depuis quarante-trois ans, M. Soulacroix a été, durant sa carrière, déjà longue, l'homme attaché à sa profession, dans tout ce qu'il y a de bien par sa droiture et son labeur.

Ses nombreux amis se réjouiront de cette distinction honorifique.

Succès. — Nous apprenons que les quatre candidats présentés par l'U.S. souillagaise ont tous été reçus au B.P.E.S.M. Entraygues avec le numéro 7, Laval avec le numéro 8, Chartelat avec le numéro 23, Bousquet avec le numéro 41.

Nos sincères félicitations

Quatre-Routes

Meeting d'aviation. — Le Comité des fêtes organise, pour le 2 septembre, un meeting d'aviation à l'aérodrome de Saint-Martin. Plusieurs aviateurs réputés sont engagés, parmi lesquels il y aura un acrobate bien connu et un parachutiste. Cinq ou six avions feront partie du meeting.

Evitez à vos enfants la tuberculose

En se grattant avec leurs ongles sales, les enfants font pénétrer dans le sang des microbes et surtout celui de la Tuberculose. Evitez donc les Poux à vos enfants en leur faisant une friction de Marie-Rose tous les jeudis. La vraie Marie-Rose, propreté des enfants à l'école, coûte 3 fr. 80 chez votre pharmacien.

CHEZ NOS VOISINS

EN LOT-ET-GARONNE

Ecrasée par une auto. — Mme Vve Laval, 63 ans, qui traversait une route, près de Rabastens, a été tamponnée par l'auto conduite par M. Vials, agent-voyer à Agen. Elle a été tuée sur le coup.

⁂

Un motocycliste tué. — M. Teulières, sous-officier en retraite, de Prayssac, faisait jeudi matin, une promenade en motocyclette, lorsque près de St-Sardos, au croisement de la route de Granges, il commit l'imprudence de vouloir passer devant une voiture qui arrivait par le côté. L'auto ralentit bien, mais le choc ne put être évité et M. Teulières renversé, fut relevé immédiatement, mais dans un tel état, qu'il expira presque aussitôt.

⁂

Accident mortel. — Entre Lapeyre et Saint-Jean-de-Thurac, M. Combrousse, expéditeur de primeurs à Agen, conduisant son auto, a été précipité dans un fossé profond de deux mètres. Ce fut un camion voulant dépasser la voiture qui occasionna l'accident. Le chauffeur de M. Combrousse, très grièvement blessé, fut porté à une clinique à Agen, où il ne tarda pas à expirer. Quant à M. Combrousse, il est soigné chez lui.

Une VOITURE d'OCCASION

s'achète à la SUCCURSALE

CITROËN

9, Quai Eugène-Cavaignac

CAHORS

Tél. N° 162 — Cahors

ART FLORAL

Julien THERON

79, *Boulevard Gambetta, CAHORS*

Téléphone : 248

Les plus jolies fleurs corbeilles, gerbes, plantes vertes

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de foie de Morue

PRIX DU FLACON : 15 francs

Un seul modèle de Flacon

GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 15.

Manifestations antihitlériennes à New-York

De New-York. — De graves manifestations anti-hitlériennes ont eu lieu hier soir à New-York.

1.500 manifestants anti-nazis se frayèrent un passage de vive force, sur le paquebot « Bremen » qui était en partance.

Puis ils jetèrent le drapeau allemand dans les flots. La police a dû charger et dans la bagarre plusieurs personnes ont été blessées.

Le conflit italo-éthiopien

De Londres. — D'après le correspondant du « Times », les hostilités en Ethiopie recommenceraient dans la première semaine de septembre.

Le plan, dont on parle généralement, consiste en une avance sur Addis-Abeba, de deux points différents dont un serait Mogadisco.

Un express de Paris déraille

De Toulouse. — L'express de Paris à Lamalou-les-Bains a déraillé au moment où il entrait en gare de St-Sulpice-la-Pointe (Tarn). Trois voiture et un fourgon sont sortis des rails.

GRANDE RECLAME de parfumerie et articles de toilette

Aperçu de quelques prix :

Eau de Cologne 90°, valeur	40 fr.	pour 25 fr.
1/2 bout., valeur	23 fr.	pour 13 fr. 75
Savon de toilette, valeur	3 fr.	pour 1 fr. 50
Eau dentifrice, val.	25 fr.	pour 15 fr.
Savon dentifrice, valeur	12 fr. 50	pour 8 fr.
Savon dentifrice, valeur	3 fr. 50	pour 1 fr. 50
Rasoir Valet, trousse, val.	28 fr.	pour 8 fr.
Gillette, trous., val.	15 fr.	pour 4 fr.
Lames de rasoir, les 10, valeur ..	10 fr.	pour 4 fr.
Brosses à dents, valeur	6 fr.	pour 1 fr. 50
Blaireau, valeur ..	11 fr.	pour 4 fr.
Shampooing, valeur	2 fr. 75	pour 1 fr.
Shampooing, valeur etc..., etc...	1 fr.	pour 0 fr. 50

Maison POPOVITCH, Parfumeur

4, *rue Foch, CAHORS*

Dépositaire des produits

GUERLAIN, ANTOINE, PHÉBEL

C'est si rare !

Quoi ? Une réelle qualité sans fausse publicité ! Les raisins poussant à foison entraînent baisse sur les boissons. Ayez la preuve, dès demain, accourez à la Halle aux Vins, *vous trouverez à la*

Maison LACOMBE

Vin du pays : 1 fr. le litre (9° 1/2) ; 1 fr. 20 (10° 1/2). — *Vins blancs :* Gaillac, 2 fr. 25, le litre ; Bordeaux, 2 fr.

Eaux minérales sans changement

BRULERIE MODERNE

33, Rue Nationale, CAHORS

"CAFÉS ANDRÉ"

Supérieurs aux meilleurs

ALIMENTATION SARDA

HALLE — CAHORS

SARDA METTRA LUNDI EN RÉCLAME

500 kg. pâtes alimentaires, à 3 fr. 75 le kg. ; 100 boîtes 4/4 macédoine de légumes, à 3 fr. 95; 3 boîtes petits pois extra, 4 fr. 50.

Baisse sur les vins de table : vin du pays, 9°5, 0 fr. 95 le litre ; 10°, 1 fr. 10 le litre.

Alimentation SARDA, Halles, Cahors

Achat permanent

de **pièces d'or** et **d'argent démonétisées,** au plus haut prix.

Aucune commission de change. N'attendez pas pour vendre vos pièces d'argent ; elles n'augmenteront pas.

7, rue St-Maurice, CAHORS (1er *étage*)

Gros entrepreneur

bâtiments, jolie ville Hautes-Pyrénées, demande **associé du métier** avec apport de 80.000 fr. Garantie sur matériel estimée 300.000 fr.

Voir MICHELET, 14, Boulevard Gambetta, Cahors.

A VENDRE

Une camionnette Ford

en très bon état

de 500 kgr. à 1.500 francs

Chez DENEUX, épicier à Concorès

MARCONI

L'INVENTEUR

de la

T. S. F.

ET LA

Cie Fse du Gramophone

ONT CRÉÉ POUR VOUS

- Des Postes de grande - - - classe, indiscutés - - -

SELECTIFS ANTIFADING MUSICAUX

MARCONI SIX : **1.750** fr.
MARCONI HUIT : **2.450** fr.
MARCONI tous courants : **1.250** fr.
MARCONI toutes ondes : **1.825** fr.
MARCONI batterie : **1.500** fr.

▼

Agent général :

P. FRANCÈS

36-38, Boulevard Gambetta

DÉPANNAGE IMMÉDIAT DE TOUTES MARQUES

VENTES AU COMPTANT ET A CRÉDIT

Chasse Pêche Coutellerie

Grand choix *d'articles* de *pêche*

Cannes, roseau et bambou tous genres Moulinets, crins et soies. Filets, araignées

Balances à écrevisses, nasses, etc.

N. BESSON, *Bd Gambetta, CAHORS*

AVEC UN BON APPAREIL vous obtiendrez de belles photos

Adressez-vous :

Maison VIDAL

Opticien-Spécialiste

3, rue du Maréchal-Foch, CAHORS

Baisse de prix sur appareils et pellicules.

Toutes marques de plaques, pellicules et produits, accessoires.

TOUS TRAVAUX D'AMATEURS

Tirage soigné

Téléphone 285

Une permanente irréprochable ?

vous l'obtiendrez avec les sachets

JAMAL -- ZOTOS

Indéfrisable SANS APPAREIL SANS ELECTRICITÉ

chez Mme et M. **FERRET**

8, *rue Maréchal-Foch, CAHORS*

ATTENTION !

Voulez-vous prendre du poisson ?

Achetez vos marchandises

« Ol pescofi ! »

Maison la mieux assortie de la région

QUALITÉ EXTRA SUPÉRIEURE

A. MARMIESSE, 1, pl. St-James, CAHORS

Voitures d'enfants Postes de T.S.F.

BESSAC, Cycles et motos

Téléphone 396 — *CAHORS*

Bonne occasion !

LATIL 1.500 kgr

à vendre cause double emploi

BOUZERAND et BERNÈS

meubles, CAHORS

CHERCHE

Maison à vendre

avec jardin ou terrain pour bâtir

Ecrire tous détails n° 14 : *Journal du Lot* qui transmettra.

A VENDRE A DOUELLE

Très belle maison

complètement remise à neuf, 5 pièces, garage, cave, eau, électricité, petite vigne et jardin potager.

S'adresser : M. PRÉACCO, à Douelle (Lot).

A VENDRE

Vigne plein rapport

ou terrain à bâtir

située à 800 m. de la ville

Ecrire C., Bureau du Journal

STATION SERVICE RADIO

A. MANDON

17, rue du Maréchal-Foch, CAHORS

DUCRETET-THOMSON

Récepteur R-504 : **950 fr.**

DÉPANNAGE dans mes ateliers

des Postes de toutes marques

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Devis sur demande

Maladies de la Femme

Exiger ce portrait

LA MÉTRITE

Toute femme dont les règles sont irrégulières et douloureuses, accompagnées de Coliques, Maux de reins, Douleurs dans le bas-ventre ; celle qui est sujette aux Pertes blanches, aux Hémorragies, aux Maux d'Estomac, Vomissements, Renvois, Aigreurs, Manque d'appétit, Idées noires, doit craindre **la Métrite.**

Pour guérir la Métrite et les maladies qui l'accompagnent, la Femme fera usage de la

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

Le remède est infaillible à condition d'être employé tout le temps nécessaire.

La **JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY** guérit la Métrite, parce qu'elle est composée de plantes spéciales ayant la propriété de faire circuler le sang, de décongestionner les organes malades en même temps qu'elle les cicatrise.

La **JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY** est le régulateur des règles par excellence, et toutes les femmes doivent en faire usage à intervalles réguliers, pour prévenir et guérir : Tumeurs, Fibromes, mauvaises Suites de couches, Hémorragies, Pertes blanches, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie ; contre les accidents du Retour d'Age, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, etc.

Il est bon de faire chaque jour des injections avec **l'HYGIÉNITINE DES DAMES.**

La Boite 6 fr. 75

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

PRIX : Le flacon { Liquide / Pilules } 10 fr. 60

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature Mag Dumontier 16

Aucun autre produit ne peut la remplacer

LES RATS

causent d'énormes dégâts et propagent les maladies contagieuses les plus graves. Si vous voulez vous débarrasser de ce fléau en 24 heures, quel que soit le nombre des rongeurs qui envahissent votre demeure, vos greniers, poulaillers ou basses-cours procurez-vous un bidon de « **PURIRAT** ». Inoffensif pour les animaux domestiques et employé avec plein succès par de nombreux abattoirs.

Pour les parasites des animaux et des végétaux, nous vous recommandons « **l'AGRISECT** ». Un brossage de ce produit et vos bestiaux ne souffriront plus ni des parasites, ni des mouches. Dilué dans l'eau, s'emploie contre les pucerons qu'il détruit radicalement.

Pour les mouches, moustiques, mites, « **PURISECT** » est sans pareil. Son odeur est agréable. Un bidon, 11 francs seulement. En vente toutes Pharmacies.

TEINTURE NETTOYAGE

de tous vêtements tissus, chapeaux, etc...

Nettoyage et remise à neuf des vêtements de cuir.
Teintures de fourrures,
Nettoyage d'ameublements, etc...

ENVOI TOUS LES SAMEDIS

Travail soigné

Dépôt pour Cahors :

Madame Louis BONNET

3, *rue des Capucins*

PRETS RAPIDES

sous toutes formes vous seront procurés rapidement par particuliers à partir de 5.000 fr. Rien à verser d'avance sur la commis. **TAUX REDUIT, ECRIVEZ.**

Réponse gratuite

CAISSE IMMOBILIERE
104, rue Réaumur, PARIS

La **VINICOLE ECONOMIQUE**, 50, Bd Magenta, Paris, dem. urg. cour. Août — 5 mén. p. t. Dép. Vins, Paris. Sit. fix. 1.500 à 3.000 + 5% gar. p. cont. Gar. 4.000 min.

Bibliographie

LE CHEVAL

Dans un splendide numéro spécial de sa Revue, la Société des Agriculteurs de France vient de réaliser un merveilleux monument à la gloire du cheval français.

Cette magnifique publication est réservée aux membres de sa société. Luxueusement éditée et illustrée de nombreuses photographies, dessins et gravures hors texte en couleurs de grands maîtres, tels que le Baron Karl Reille, Doigneau, Dubaut, Malespina, Frémont, etc., elle représente la synthèse la plus artistique qui ait été faite en France sur le cheval.

Relevons dans le sommaire quelques articles qui nous paraissent particulièrement intéressants :

— Le cheval aux temps préhistoriques, par le Comte Bégouën.

— Le Boulonnais, par M. Le Gentil.

— A propos des Sociétés Hippiques rurales, par M. Miquel.

— Chevaux de selle et chevaux de chasse, par M. Jean de Chaudenay.

— La cavalerie parisienne, enquête de M. E. de Monicault sur le camionnage hippique à Paris.

— Les remontes et le cheval de guerre, par le général Brécard.

— De Franck à Brantôme, par M. Jean Stern.

— Le cavalier — à propos du tricentenaire des dragons organisé par la Société Hippique Française au Grand Palais, par M. René Chambe.

— Essai sur les haras nationaux, par M. Jean de Chevigny, etc..., etc...

En feuilletant ces pages qui célèbrent les aptitudes variées et les mérites du cheval français, l'on se retrouve plus que jamais convaincu de la place éminente qui revient à l'industrie chevaline dans notre économie nationale.

Cette heureuse propagande en faveur du cheval, hautement appuyée par la Société des Agriculteurs de France, méritait d'être signalée.

Pour visiter
LES GORGES DU TARN
en autocar

Vous pouvez partir :

1° de ROCAMADOUR (Lot) du 2 juin au 16 septembre 1935.

Circuit de 6 jours par Aurillac, les barrages de la Cadène et de Sarrans, Espalion, Ste-Enimie, les Gorges du Tarn, l'Aven-Armand, Millau, Albi, Cahors.

Prix du parcours complet en autocar : 370 francs.

2° de SAINT-FLOUR ou de CARCASSONNE, du 1er juillet au 16 septembre 1935.

Circuit comprenant les étapes St-Flour-Mende, Mende-Millau, Millau-Mont-Aigoual-Millau, Millau-Carcassonne, Carcassonne-Albi, Albi-Entraygues, Entraygues-St-Flour.

Prix du parcours complet, quel que soit le point de départ : 500 fr.

Pour les jours de mise en marche, tous renseignements et billets, s'adresser aux gares intéressées ; aux Agences P.O.-Midi, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail ou à la Maison du Tourisme, 127, Avenue des Champs-Elysées, à Paris.

P.-O.-MIDI

Excursionnez en autocar dans le BAS-LIMOUSIN, le QUERCY et le PÉRIGORD

Trois circuits automobiles au départ de Brive du 7 juillet au 23 septembre.

Trois circuits au départ de Rocamadour du 1er juillet au 21 septembre.

Trois circuits au départ de Périgueux et des Eyzies du 14 juillet au 22 septembre.

Pour les jours de mise en marche, tous renseignements et billets, s'adresser aux gares intéressées ; aux Agences P.O.-Midi, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail ou à la Maison du Tourisme, 127, Avenue des Champs-Elysées, à Paris.

P.-O.-MIDI

Pour préparer vos vacances il est indispensable de vous munir du LIVRET-GUIDE OFFICIEL du Réseau P.-O.-Midi

Le Livret-Guide P.-O.-Midi 1935 est paru ; il comprend 2 tomes :

Tome I, de Paris à la Loire et à la Garonne.

Tome II, de la Garonne aux Pyrénées et à la Méditerranée.

Un indicateur complet des trains P.-O.-Midi, formant annexe, est vendu avec les 2 tomes ou avec l'un ou l'autre des tomes.

Nous rappelons que le Livret-Guide Officiel du Réseau P.-O.-Midi est en vente dans les principales gares aux prix ci-après :

Tome I, avec horaire des trains, 5 francs.

Tome II, avec horaire des trains, 5 francs.

Tomes I et II, avec horaires des trains, 7 fr. 50.

Envoi par le service de la Publicité du Réseau P.-O.-Midi, 1, place Valhubert, à Paris (13e), contre mandats, chèques postaux (Paris 2325) ou timbres-poste français :

Tome I, avec horaire des trains 6 fr. 25.

Tome II, avec horaire des trains, 6 fr. 45.

Tomes I et II, avec horaire des trains, 9 fr. 55.

Grands Réseaux de Chemins de Fer Français

Nouveau régime du règlement de remboursement grevant les colis postaux et les colis agricoles.

Depuis le 1er juin, les modalités de règlement prévues pour les remboursements grevant les expéditions de grande et de petite vitesse sont étendues aux remboursements suivis sur les colis postaux du régime intérieur continental (sauf de ou pour la Corse), ainsi qu'aux remboursements grevant les colis agricoles. Le règlement de ces remboursements peut être effectué selon les modalités suivantes :

1° *en espèces,* au guichet d'une gare quelconque des Réseaux participants, à l'expéditeur ou à tout autre personne désignée par lui.

2° *en espèces,* dans une localité située en France, au domicile de l'expéditeur ou de toute autre personne désignée par lui.

3° *par virement* à un compte de chèques postaux désigné par l'expéditeur, le titulaire du compte pouvant être l'expéditeur ou toute autre personne désignée par lui.

4° *périodiquement,* par les soins du Contrôle Commun aux Grands Réseaux de Chemins de Fer Français, au moyen d'un virement à un compte de chèques postaux ou à un compte bancaire, le titulaire du compte à créditer pouvant être l'expéditeur ou toute autre personne désignée par lui, ou par chèque bancaire

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : J. ANDRIEU

Etude de Maître Robert SÉGUY, Licencié en droit, Avoué à Cahors, rue St-Pierre

VENTE SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME

EN UN SEUL LOT

à suite de vente au plus offrant et dernier enchérisseur d'une maison à Montcuq, dépendant de la communauté ayant existé entre le sieur Hippolyte FRÉZALS et la Dame Anne DUCASSE.

L'Adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience, le SAMEDI DIX AOUT MIL NEUF CENT TRENTE-CINQ, à QUATORZE HEURES.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête collective par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-trois mai mil neuf cent trente-cinq, enregistré,

Et qu'aux requête, poursuites et diligence de :

1° Dame FRÉZALS Marie-Louise, veuve PRADINES, lingère au Lycée Ingres à Montauban, demeurant en ladite ville,

2° Dame FRÉZALS Marthe, épouse MOMMÉJA, et ce dernier, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Montauban, avenue Saint-Michel, numéro 7,

3° Monsieur FRÉZALS Elie, propriétaire, demeurant à Miramont-du-Quercy (Tarn-et-Garonne),

agissant, les sus-nommés, en leur qualité de seuls et uniques héritiers de leur père, Eugène-Hippolyte FRÉZALS, dont ils sont issus de son premier mariage avec la Dame Jeanne-Rose VAYSSIÈRES,

4° Monsieur Louis MAGNÉ, greffier au Tribunal de première instance de Cahors, agissant en sa qualité de curateur à la succession vacante de Dame Anne DUCASSE, épouse en secondes noces et veuve dudit Hippolyte FRÉZALS, fonctions auxquelles il a été appelé par jugement de ce Tribunal, en date du six décembre mil neuf cent trente-quatre,

ayant Maître René BILLIÈRES pour avoué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude, audit Cahors, 63, boulevard Gambetta,

Il a été procédé le jeudi dix-huit juillet mil neuf cent trente-cinq, à quatorze heures, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience, à ces fins commis, à la vente sur licitation, les étrangers admis, de l'immeuble dépendant de la communauté FRÉZALS-DUCASSE et ci-après désigné.

Le dit immeuble a été adjugé par procès-verbal d'adjudication dudit jour, dix-huit juillet mil neuf cent trente-cinq, dressé par Monsieur le Président du Tribunal, à Monsieur DEGEAN Isidore, entrepreneur de maçonnerie à Montcuq.

Mais, par acte fait au Greffe du Tribunal Civil de Cahors, le dix-neuf juillet mil neuf cent trente-cinq, Monsieur MAZET Paul, boucher, demeurant à Montcuq, assisté de Maître Robert SÉGUY, avoué, qu'il a constitué aux fins de la présente surenchère et de ses suites, a déclaré surenchérir du sixième, en sus des charges, le prix dudit immeuble vendu et porter ledit prix à la somme de cinq mille huit cent quarante-cinq francs.

Cette surenchère, enregistrée, a été régulièrement dénoncée à :

1° Maître BILLIÈRES, avoué de Monsieur DEGEAN Isidore, adjudicataire,

2° Maître BILLIÈRES, avoué de Dame FRÉZALS Marie-Louise, Veuve PRADINES, Dame FRÉZALS Marthe, épouse MOMMÉJA et à ce dernier, pour assister et autoriser son épouse, Monsieur FRÉZALS Elie, et Monsieur Louis MAGNÉ, curateur à la succession vacante de Dame Anne DUCASSE, épouse en secondes noces et veuve dudit Hippolyte FRÉZALS,

et ce, par acte du Palais du vingt juillet mil neuf cent trente-cinq.

En conséquence de ce qui précède et aux requête, poursuites et diligence de Monsieur MAZET Paul, boucher, demeurant à Montcuq, ayant Maître Robert SÉGUY pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude dite ville, rue Saint-Pierre,

d'une part,

En présence :

1° de Madame FRÉZALS Marie-Louise, veuve PRADINES, lingère au Lycée Ingres à Montauban, demeurant en ladite ville,

2° Dame FRÉZALS Marthe, épouse MOMMÉJA, et de ce dernier, pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Montauban, avenue Saint-Michel, numéro 7,

3° Monsieur FRÉZALS Elie, propriétaire, demeurant à Miramont-du-Quercy (Tarn-et-Garonne),

en leur qualité de seuls et uniques héritiers de leur père Eugène - Hippolyte FRÉZALS, issus de son premier mariage avec la Dame Jeanne-Rose VAYSSIÈRES,

4° Monsieur Louis MAGNÉ, greffier au Tribunal de première instance de Cahors, en sa qualité de curateur à la succession vacante de Dame Anne DUCASSE, épouse en secondes noces et veuve dudit Hippolyte FRÉZALS,

ayant Maître René BILLIÈRES pour avoué,

d'autre part,

5° de Monsieur DEGEAN Isidore, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Montcuq, adjudicataire de l'immeuble dont s'agit, ayant Maître René BILLIÈRES pour avoué constitué,

d'autre part,

Il sera procédé le SAMEDI DIX AOUT MIL NEUF CENT TRENTE-CINQ, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur surenchère du sixième, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après désigné.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente vente a été dressé par Maître BILLIÈRES, avoué, et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance, sans frais.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE

Une maison à Montcuq, avec petit pâtus contigu, à hauteur du premier étage, et formant terrasse, le tout d'une superficie de un are trente et un centiares, figurant ou paraissant figurer au cadastre sous les numéros 263 p. et 263 p., section L5, et confrontant, au levant, une ruelle montant à la Halle, au midi, la voie publique dite « La Promenade », au couchant et au nord, propriété de Louis Aly.

La maison comprend, au niveau de la Promenade, une pièce servant d'atelier de forgeron et une cave voûtée contiguë, au-dessus une cuisine et une chambre, au-dessus un grenier.

MISE A PRIX

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis en vente sur la mise à prix de CINQ MILLE HUIT CENT QUARANTE-CINQ FRANCS, ci 5.845 fr.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés pour parvenir à la première vente, y compris la remise proportionnelle, seront payés par l'adjudicataire en diminution de son prix, les frais de l'adjudicataire surenchéri, du surenchérisseur et de poursuite de surenchère seront payés par l'adjudicataire sur surenchère en augmentation du prix, dans les dix jours de l'adjudication, entre les mains de Maître Robert SÉGUY, avoué poursuivant.

NOTA. — Par suite d'erreurs ou modifications possibles lors et depuis la confection du plan cadastral, il est expliqué que l'indication des numéros cadastraux et de la contenance est purement énonciatrice et que, par suite, la désignation ci-dessus donnée n'engage en rien la responsabilité du poursuivant et de son avoué.

Fait et rédigé par moi, avoué près le Tribunal civil de Cahors, le 27 juillet 1935.

R. SÉGUY.

Enregistré à Cahors, le juillet mil neuf cent trente-cinq, folio : , case : , reçu : onze francs cinquante centimes.

Le Receveur :
Signé : FABRE.

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

1° à Maître Robert SÉGUY, avoué surenchérisseur,

2° à Maître BILLIÈRES, avoué des co-licitants et de l'adjudicataire surenchéri qui, comme tous autres avoués exerçant près le tribunal civil de Cahors, pourront être chargés d'enchérir.

CAHORS. IMP. COUESLANT.

Avec 1000 idées jeunes et neuves la

MODE PRATIQUE

vous révèle *comment s'en tirer* pour { la Toilette / la Maison / les Enfants }

TOUS LES SAMEDIS : 1 Fr

P.-O.-MIDI

Principales améliorations projetées par le réseau P.-O.-Midi au 15 mai 1935

Le Réseau P.-O.-Midi qui termine actuellement les travaux d'électrification de la section Vierzon-Brive de sa ligne Paris-Toulouse envisage à cette occasion pour le 15 mai prochain de notables améliorations de ses horaires.

Sur la ligne de Paris-Port-Bou, il se propose de retarder le train rapide 77 de 21 h. 10 à 22 heures au départ de Paris-Quai-d'Orsay tout en avançant l'arrivée à Toulouse à 8 h. au lieu de 9 h. et l'arrivée à Port-Bou à 13 h. 49 au lieu de 15 h. 11.

Le train express 79, partant de Paris-Austerlitz, à 22 h. 40 serait prolongé de Brive, d'où il partira à 7 h. 33, jusqu'à Toulouse (arr. à 11 h. 57).

Le train rapide 56 partirait de Toulouse à 13 h. 25 (au lieu de 10 h. 30) et arriverait à Paris-Quai-d'Orsay à 23 h. 35 soit un gain de 45 minutes. Il relèverait à Toulouse la correspondance des trains express 110 de Sète et rapide 570 de Bayonne établissant ainsi une relation nouvelle de jour entre Perpignan (départ à 8 h. 02), Narbonne (départ à 9 h. 53) et Paris.

L'origine du train express 52 serait reportée de Brive à Toulouse (départ 8 h. 30) et l'arrivée à Paris s'effectuerait à 19 h. 10. Il relèverait à Toulouse la correspondance du train rapide 106 de Marseille et Sète.

Une relation de matinée serait créée entre Limoges et Paris du 1er Mars au 5 novembre par deplacement du train 60 qui partirait de Limoges à 6 h. 45 et arriverait à Paris-Quai-d'Orsay à 12 h. 33.

Des améliorations importantes sont prévues aussi sur la ligne de Bretagne où le train express 193 (Paris à Tours par Vendôme), partant une heure plus tôt, soit à 19 h. 50 de Paris-Quai-d'Orsay, serait prolongé de Tours à Savenay par Saumur, Angers, Nantes pour correspondre à Redon avec un train arrivant à Quimper vers 7 h. 09).

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 28

DES CRIS AU CLAIR DE LUNE

PAR

OLIVIER DUVERGER

— Oui, Madame, et aussi du Docteur.

Le médecin répondit :

— Ces dames et moi n'avons qu'un désir : vous aider autant qu'il nous sera possible dans la recherche de la vérité. Vous pouvez disposer de nous.

— Merci, Docteur. Je n'en doute pas.

M. Dagay se tournant alors vers la maîtresse de maison :

— Souffrez, Madame, que je donne l'ordre d'introduire Simon. Il y a dans ses déclarations de telles invraisemblances qu'il me paraît indispensable de l'entendre en présence de Mlle votre fille.

Comme Renée, devinant la pensée du magistrat, allait l'interrompre, il l'arrêta d'un geste :

— Pardonnez-moi, Mademoiselle. Quelque pénible que puisse être pour vous cette confrontation, elle est indispensable.

Mme de Seillon s'étonna :

— Une confrontation entre ma fille et mon jardinier ! Que signifie ?

— Certains renseignements que Mlle de Seillon nous a donnés nous permettent d'entrevoir le mobile auquel ce misérable a obéi en écrivant son ignoble lettre, cause de tout le mal. Simon ignore tout de ces confidences. Il importe qu'il soit démasqué. Le meilleur moyen, le seul de lui faire reconnaître sa lâcheté est de le mettre en face de Mademoiselle votre fille. Ne craignez rien, Madame, Mlle de Seillon n'a rien à redouter de cette confrontation.

La jeune fille supplia le magistrat du regard :

— Ne pourriez-vous m'en dispenser, Monsieur le Procureur ?

— Je le regrette, Mademoiselle, mais c'est impossible.

Mais comprenant l'ennui qu'elle pouvait éprouver à la pensée de cette confrontation en présence de sa mère, il ajouta :

— Je vous saurais gré, Madame, de vous retirer pendant cet entretien. C'est une obligation que la loi nous impose. Si, comme je l'espère, nous arrivons à un résultat cette nuit, vous comprendrez à quelles raisons nous avons obéi.

Le commissaire annonçait que Simon était là, le docteur Pascal, prenant le bras de la jeune femme, l'entraîna :

— Venez, chère Madame, Monsieur le Procureur a raison. Laissons-les seuls.

Elle le suivit, à regret, se demandant quel mystère on lui cachait encore.

Le greffier, assis devant un petit guéridon, attendait prêt à écrire.

Simon, introduit au salon, tressaillit en apercevant la jeune fille auprès des magistrats.

Le Juge d'Instruction l'interpella aussitôt :

— Avancez, mon garçon, nous avons quelques précisions à vous demander.

L'homme approcha.

— Maintenez-vous vos précédentes déclarations ?

— Oui, Monsieur le Juge.

— Vous ne voulez toujours pas nous dire pourquoi vous avez dénoncé au duc les rendez-vous de sa fiancée avec M. de Caussols ?

Comme l'homme jetait un regard en direction de la jeune fille, le Procureur déclara :

— La présence de Mademoiselle ne doit en rien vous gêner. Mlle de Seillon est au courant, allons répondez.

— Ce pourquoi vous le connaissez, je vous l'ai dit, Monsieur le Procureur.

— Nous ne pouvons croire que votre conscience ait pu s'indigner de la conduite de votre maîtresse au point de vous faire un devoir de la dénoncer à son fiancé ! C'est trop invraisemblable !

— Je vous dis pourtant la vérité, Monsieur le Procureur. Quel intérêt aurais-je à mentir !

La malheureuse jeune fille ne put contenir son indignation :

— Oh ! le misérable ! Il vous demande pourquoi il vous cacherait le mobile de son geste ignoble ? Parce qu'il a peur d'être honteusement chassé lorsque ma mère saura la vérité ! La vérité qu'il vous cache, je vous l'ai dite. Demandez-lui s'il ose nier son outrageante attitude à mon égard.

Simon tressaillit.

Le Procureur insista :

— Eh bien, Simon, vous ne répondez pas ?

— Je ne comprends pas ce que Mademoiselle veut dire.

Rouge de colère, elle s'écria :

— Vous ne comprenez pas ! Voulez-vous m'obliger à préciser vos injurieuses avances ? Dites, malheureux, nierez-vous vos audacieuses intentions et l'ignoble chantage que vous avez tenté après avoir surpris, c'est exact, mes rendez-vous avec Monsieur de Caussols ?

L'homme, qui devant les magistrats avait gardé un étonnant sang-froid, perdit son assurance devant l'indignation de la jeune fille.

Il baissa la tête.

Le juge crut l'instant venu de le brusquer.

— Allons, Simon, tenons pour acquis votre inexplicable insolence à l'égard de votre Maîtresse, Mademoiselle de Seillon a cru que vous aviez agi dans un moment d'égarement et vous a pardonné. Les événements de cette nuit prouvent qu'elle s'était trompée. A son extrême bienveillance vous avez répondu par la plus ignoble lâcheté, ayez au moins la franchise de le reconnaître.

Dans un souffle, le misérable, comprenant qu'il lui était impossible de nier l'évidence, murmura :

— Je regrette.

— Vous regrettez. Vous regrettez, c'est votre grand mot ! Quand on a commis une faute, il ne suffit pas de la regretter, il faut dans la mesure du possible, en réparer les conséquences. Votre lettre, en attirant le duc au jardin cette nuit, l'a jeté à la mort.

— Monsieur le Procureur, pouvais-je prévoir !

— Sans doute, vous ne pouviez prévoir, du moins, je le crois... Voyons, Simon, soyez franc ! Vous étiez, n'est-ce pas, au jardin, embusqué derrière quelque bosquet pour surveiller cette rencontre que vous aviez si lâchement préparée...

— Oui, c'est vrai ! J'étais caché dans le bosquet près de la statue du Printemps.

— Vous avez donc assisté au drame ?

— Non, Monsieur le Procureur.

— Comment non ? Ne venez-vous pas de me dire que vous vous étiez dissimulé dans un taillis, proche de l'endroit du rendez-vous ?

— Oui, Monsieur le Procureur, mais je n'ai pas eu le courage d'attendre...

— Non, non, une minute, procédons par ordre. Je vous vois venir. Vous allez répondre à mes questions. Tout d'abord, qui est-ce qui a poussé les appels qui ont amené Mademoiselle de Seillon au jardin ?

— .....

— Allons, répondez ! C'est vous, n'est-ce pas ? Votre silence est affirmatif ! C'est vous !

— C'est moi ! Je reconnais, je regrette.

— Laissez-là vos regrets. Ils sont inutiles ! Pourquoi avez-vous lancé ce signal ?

— Parce que j'avais vu le duc arriver. Il était en avance sur le lieutenant, alors m'approchant de la villa j'ai, à plusieurs reprises, poussé le cri de la chouette.

— Pourquoi n'avez-vous pas laissé les événements se dérouler d'eux-même ?

Ce fut Mademoiselle de Seillon qui répondit :

(*A suivre*).

Quand vous serez à PARIS il vous sera utile de connaître chaque jour ce qui se passe ici vous pourrez lire ce journal dans le Hall de l'AGENCE HAVAS 62, Rue de Richelieu, PARIS